

**Université Abderrahmane MIRA De Bejaia
Faculté des Lettres et des Langues
Département de langue et culture Amazighes**

MEMOIRE

De master en Anthropologie du monde Amazigh

THEME

**Le mariage exogamique dans les
villages Kabyles :
Cas de Timri Mahmoud**

Présenté par : M^{elle} MESSAOUD Dihia

Encadré par : Mme YAHIAOUI Meriama

Année universitaire : 2014/2015

Remerciement

Ce mémoire n'aurait jamais pu voir le jour sans le soutien de certaines personnes que nous tenons à remercier.

- Monsieur **OULD FELLA Abdenour**, le responsable de la spécialité d'Anthropologie du monde Amazigh, sans oublier ses orientations et son soutien pour la réalisation de ce travail.
- Monsieur **ASSIAKH Farid**, qui nous a corrigé l'avant-projet de cette recherche, avec toutes les orientations depuis le choix de notre thème.
- Madame **YAHIAOUI Meriama**, d'avoir accepté d'encadrer ce travail et son suivi pendant toute l'année. Elle a été à nos côtés et a mis à notre service tous les moyens qu'elle dispose.
- Monsieur **ALLAM Essaid**, qui nous a aidés à déterminer notre champ d'étude avec le soutien de documentations dont il dispose surtout les ouvrages concernant la parenté et le mariage. Et il nous a bien aidés avec ses cours pour bien maîtriser le lexique social en général et particulièrement le lexique de la parenté.
- L'archiviste de l'APC d'Adekar monsieur **ZENNAD El Hadi** de nous avoir permis d'accéder à la documentation concernant la commune d'Adekar et le village Timri Mahmoud.
- Nos enquêtés.
- Le président de l'association religieuse et celui de l'association sociale de Timri Mahmoud.
- Aux membres de la famille et mes amis qui ont été à mes côtés, et qui ont m'aider dans la réalisation de ce travail.

Merci

Dédicace

Je dédie ce travail à :

- Mes chers parents que de longue vie.
- Mon cher frère Massinissa et mes sœurs Thilelli, Tinhinane et Thiziri.
- Ma famille élargie soit du côté maternel ou paternel.
- Tous mes amis sans exception.
- Mes collègues dans la spécialité d'Anthropologie.
- Tous mes collègues du Département de Langue et Culture Amazighes.
- Tous les enseignants du Département Amazigh, en particulier ceux de la spécialité d'Anthropologie.
- Tous mes enseignants qui ont marqué mon parcours scolaire.

Dhia

SOMMAIRE

Introduction générale.....	1
Chapitre1 : cadre méthodologique.....	5
1. Présentation du thème.....	6
2. Le choix du thème.....	6
3. Objectif de l'étude.....	7
4. Méthode et techniques de la recherche.....	7
5. Problématique.....	8
6. Définition des concepts.....	11
7. Les études antérieures.....	14
Chapitre 2 : monographie	18
1. Timri Mahmoud : patronyme d'un village.....	19
2. Présentation géographique.....	19
3. Economie	21
4. Démographie	22
5. Culture	23
6. Histoire	23
7. Habitat	23
8. Présentation des associations.....	25
• Association sociale <i>Tafrara</i>	25
• Association religieuse	26
Conclusion	28
Chapitre 3 : le mariage exogamique : description et analyse.....	28
1. Le mariage exogamique au village Timri Mahmoud : description d'une cérémonie	29
2. Genre de connaissance des conjoints.....	34
3. Le degré de l'éloignement des conjoints	34
4. Le mariage exogamique : représentations et interprétations à Timri Mahmoud	35
Conclusion générale.....	39
Bibliographie	42

- **Ouvrages43**
- **Articles44**
- **Mémoires44**

Annexes.....46

- **Sommaire des annexes47**

Introduction Générale

Introduction générale

Le mariage est un fait social, fondateurs de la famille et les liens sociaux. Nous distinguons ici plusieurs catégories de mariage : endogamie, exogamie, monogamie, lévirat, sororat, hypergamie et hypogamie.

Quant à l'exogamie, c'est est un mariage de l'extérieur et constitue l'un des comportements qui caractérisent les liens sociaux de la société Kabyle. D'après Bourdieu¹ : le mariage était régi par des règles très strictes, parce qu'il engageait tout l'avenir de l'exploitation familiale, parce qu'il était l'occasion d'une transaction économique de la plus haute importance, parce qu'il contribuait à réaffirmer la hiérarchie, il était affaire de tout le groupe plus que l'individu. C'est la famille qui se mariait et l'on se mariait...

Notre étude s'inscrit dans le domaine de la parenté. Elle concerne l'exogamie au sein d'une communauté villageoise particulière. Celle-ci nécessite une étude parce que le mariage exogamique y constitue un changement social en l'occurrence le village Timri Mahmoud. C'est à ce niveau que se situe la pertinence de notre travail.

Comme, l'exploration d'un champ quelconque suppose la connaissance des travaux consacrés au même sujet, donc il faut signaler, que la notion de mariage a d'abord été développé par le fondateur de la théorie de l'anthropologie de l'alliance « Lévi-Strauss »² qui considère le mariage comme étant une union entre deux groupes exogames en prenant en compte le poids de la prohibition de l'inceste pour toute femme appartenant à son propre groupe d'appartenance. En effet selon Lévi-Strauss³, il est l'établissement d'une règle qui veut que les hommes renoncent à épouser les femmes qui leurs sont proches mère, sœurs, filles...

¹ Martin Segalen, *la sociologie de la famille*, édition : Armand colin, 5ème édition, Paris, 2000, p : 117.

² Lévi Strauss, *les structures élémentaires de la parenté*, Paris, édition : mouton, 1947, p 53.

³ Robert DELIEGE, *Anthropologie de la parenté*, Paris, édition : Armand Colin, 1996, p 99.

Introduction générale

etc. pour obtenir des femmes d'autres hommes auxquels ils céderont en retour les femmes qui leur sont proches.

En outre Pierre Bourdieu, en se fondant sur les données propres à la Kabylie, il a abordé une nouvelle approche des stratégies matrimoniales qui est exposée dans deux de ses œuvres⁴ célèbre et définissent une théorie de la pratique.

L'exogamie est un mariage de l'extérieur« *une règle positive, qui contraint les hommes à donner leurs sœurs à d'autres hommes pour en obtenir à leur tour des épouses*»⁵, et constitue l'un des comportements qui caractérisent les liens sociaux de la société Kabyle. D'après Bourdieu⁶ : le mariage était régi par des règles très strictes, parce qu'il engageait tout l'avenir de l'exploitation familiale, parce qu'il était l'occasion d'une transaction économique de la plus haute importance, parce qu'il contribuait à réaffirmer la hiérarchie, il était affaire de tout le groupe plus que l'individu. C'est la famille qui se mariait et l'on se mariait...

L'exogamie du village à Timri Mahmoud est une caractéristique particulière par rapport aux villages voisins (Tazerout, Hangued, Ait Malek...). Nous nous sommes interrogés, dans un premier temps, sur l'actualité de ce village et les nouvelles stratégies mises en œuvre suite aux transformations sociales qu'a connu notre société ces dernières années. Dans un second temps, nous recherchons le sens, les interprétations et les représentations, que produisent les villageois de Timri Mahmoud à propos de l'exogamie.

⁴ A savoir : P. Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, précédé de trois études d'ethnologie kabyle, Paris, édition : Seuil, 2000, p 83-186/ voir aussi : P. Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, édition : Minuit, 2002, pp (249-331).

⁵ Michel PANOFF et Michel PERRIN, *Le dictionnaire de l'ethnologie*, 1973 p 39.

⁶ Martin Segalen, *la sociologie de la famille*, édition : Armand colin, 5ème édition, Paris, 2000, p : 117.

Introduction générale

Notre travail de recherche est une étude anthropologique basée sur l'entretien classique, beaucoup plus sur l'entretien ethnographique et l'observation directe en assistant des cérémonies de mariages et l'observation participante et ceci en intégrant dans l'organisation des mariages exogamiques à Timri Mahmoud. Dans ce travail, on va essayer d'appliquer la méthode de la Grounded theory. Cette dernière est une théorie fondée par Barenly Glaser et Anselm Strauss à l'université de Californie de San Francisco aux USA, présentée dans leur livre *The Discovery of Grounded Theory*, 1967. « *La notion de « Grounded Theory » est centrale dans le travail épistémologique de Glaser et Strauss. « Grounded » désigne le fait que la théorie doit être fondée sur les données issues du terrain. Isabelle Baszanger propose de la traduire précisément par « théorie fondée ». Jean Pierre Olivier de Sardan très subtilement « modèle interprétatif issu du terrain »⁷.*

La présente étude, sera divisée sur trois chapitres :

Le premier : est dans la présentation des aspects méthodologique : la présentation, le choix et l'objectif de la thématique. Puis la problématique de la recherche et la définition des concepts clés. Enfin, les études consacrées aux thèmes du mariage.

Le deuxième : est la présentation du terrain d'enquête (approche monographique).

Le dernier : est la présentation des données du terrain.

Nous finirons notre étude par une conclusion où nous présenterons les résultats auxquels nous avons aboutit. Et nous terminerons ce travail par

⁷ Note n°6 du traducteur Jean-Louis Fabiani, du texte de Barenly Glaser et Anselm Strauss la production de la théorie à partir des données.

Introduction générale

bibliographie des ouvrages consultés dans la réalisation de ce mémoire
suivi d'annexe où il sera question de présenter des entretiens réalisés, des
cartes de la région d'étude

Chapitre 01 :

Cadre méthodologique

1. Présentation du thème

Notre présente étude porte sur l'exogamie ou le mariage de l'extérieur du village au sein d'une communauté villageoise. Ce thème de mariage n'a pas déjà été abordé dans le Département de langue et culture Amazighes. De plus, le manque d'études concernant le village Timri Mahmoud.

Cette étude consiste à réussir une recherche anthropologique afin d'obtenir un diplôme de Master. Dans notre recherche, nous allons présenter la dynamique sociale à Timri Mahmoud par la disparition de mariages endogames (à l'intérieur du village) et l'existence de mariages exogames (entièrement de l'extérieur du village).

Le présent travail de recherche est une étude de cas de mariages exogamiques ainsi que les représentations et les interprétations dans le choix de l'exogamie. Si la bru est choisie par les parents du marié ou par lui-même et le genre de connaissance (connaissance personnelle, intermédiaire...).

2. Le choix du thème

Notre choix du thème ne s'est pas effectué arbitrairement. C'est ainsi qu'après réflexion, nous avons opté pour le thème «le mariage exogamique au village Timri Mahmoud». Le choix de cette thématique résulte de plusieurs raisons dont certaines sont subjectives et d'autres objectives.

Les premières se résument dans la motivation personnelle parce que le thème nous intéresse et attire notre attention.

Quant aux secondes, elles s'articulent dans le manque d'études concernant le thème et le terrain. En plus nous avons remarqué que dans le village de notre terrain d'étude, le mariage exogamique domine l'endogamique (*groupe à l'intérieur duquel le mariage est autorisé ou*

prescrit)¹ depuis plusieurs décennies, contrairement aux années précédentes.

3. Objectif de l'étude

Dans ce travail de recherche, nous avons pour objectif d'enrichir l'étude de l'exogamie et d'accéder à plusieurs données afin de lever le voile sur certaines ambiguïtés sur le mariage exogamique à Timri Mahmoud.

4. Méthode et techniques de recherche

Dans notre étude, nous allons essayer d'appliquer la méthode de la Grounded Theory. Cette dernière est une théorie fondée par Barenly Glaser et Anselm Strauss à l'université de Californie de San Francisco aux USA, présentée dans leur livre *The Discovery of Grounded Theory*, 1967. « *La notion de « Grounded Theory » est centrale dans le travail épistémologique de Glaser et Strauss. « Grounded » désigne le fait que la théorie doit être fondée sur les données issues du terrain. Isabelle Baszanger propose de la traduire précisément par « théorie fondée ». Jean Pierre Olivier de Sardan très subtilement « modèle interprétatif issu du terrain »*².

De plus, on va utiliser plusieurs techniques : l'entretien qui est « *un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec un but fixé* »³, beaucoup plus l'entretien ethnographique qui est selon Stéphane BEAUD⁴, pour mener un entretien ethnographique, il faut pouvoir recueillir des données objectives pour contrôler des données subjectives et

¹ Jean COPAN, *introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Nathan, Paris, 1991, p 54

² Note n6 du traducteur Jean-Louis Fabiani, du texte de Barenly Claser et Anselm Strauss la production de la théorie à partir des données.

³ Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 2005, p 586.

⁴ Stéphane Beaud, *l'usage de l'entretien en sciences sociales*. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique », in : *Politix*, vol. 9, N° 35, troisième trimestre 1996, p 241.

Le cadre méthodologique

obtenir de nombreuses anecdotes. Un entretien ethnographique doit donc se donner des moyens d'objectivation dans une étude ethnographique. L'observation participante: désigne la conduite d'un ethnographe qui immerge dans un univers social étranger pour y observer une activité, un rituel, une cérémonie et dans idéal tout en y participant,¹ observer en participant, ou participer en observant², en observant et en intégrant dans les mariages exogamiques.

5. Problématique

Le mariage est un fait social qui construit des liens sociaux et fondateurs de la famille. C'est est une alliance de deux personnes de sexes différents. D'après Jean COPANS, le mariage est un phénomène social qui comporte une dimension rituelle et économique³, mais il ya plusieurs types de mariage: exogamique, monogamique, polygamique...etc.

On ne peut pas faire un travail comme celui-ci sans connaitre les travaux consacrés au même sujet. La théorie de l'alliance est le nom donné en France à la méthode structurale d'étude des relations de la parenté. Elle a été exposée pour la première fois par Claude Lévi-Strauss⁴. Cela se résume dans une synthèse que nous avons faite pour cet ouvrage, que la vie sexuelle est naturelle mais la prohibition de l'inceste est culturelle.

La violation de la prohibition de l'inceste est par une règle de mariage qui l'endogamie et l'union préférentielle. C'est-à-dire « *l'obligation de se marier à l'intérieur d'un groupe définit objectivement*

¹ Pierre BOURDIEU, *L'objectivation participante*, in *actes de la recherche en science sociale*, Vol. 150, décembre 2003. P 43.

² Jeanne FAVRET-SAADA, *désorceler*, Edition de l'Olivier, 2009. P 147.

³ Jean COPANS, op. cit, p 53.

⁴ Claude LEVI-STRAUSS, *les structures élémentaire de la parenté*, édition mouton, Paris, 1967.

Le cadre méthodologique

dans le premier cas, dans le second, l'obligation de choisir comme conjoint un individu qui présente par le sujet un rapport de parenté »¹

Par ailleurs, la disparition du système matrimonial dans le système de mariage endogamique donne une autre conséquence qui est le système exogamique « *l'exogamie fournit le seul moyen de maintenir le groupe comme groupe, d'éviter le fractionnement et le cloisonnement indéfini qu'apporterait la pratique des mariages consanguins »²*

Selon Lévi-Strauss, dans le mariage endogamique les épouses sont considérées communes des hommes du groupe, par contre l'exogamie est les propriétés individuelles de leur vainqueur qui donne ainsi naissance au mariage individuel moderne.

Le terrain de notre recherche est un village de la Kabylie de la Soummam sur les montagnes d'Akfadou. Il se situe à neuf kilomètres du chef lieu de la commune d'Adekar, qui est à l'Ouest de la wilaya de Bejaïa. Celle-ci contient vingt-quatre villages parmi lesquels nous citons celui de Timri Mahmoud qui se situe au Nord-Ouest de la commune d'Adekar. Timri Mahmoud est entouré de cinq villages (Tazrout, Tighzart, Ighil-Ilmathene, Ayadhi et Ait Malek). Le village a une route nationale (n°12) qui relie entre la ville de Bejaia et celle de Tizi-Ouzou. Selon les recensements de l'an 2008, ce village contient trente-huit couples dont trente-sept foyers, le nombre d'habitants est de deux cents dix-huit habitants.

En effet, l'exogamie au village Timri Mahmoud est présentée comme un changement social dans un compte-rendu de l'enquête que nous

¹ Claude Lévi-Strauss, op cit, p. 53.

² Idem, p 549.

Le cadre méthodologique

avons effectuée concernant les cas du mariage de ce village ces trois dernières années, on a conclu que le mariage est entièrement exogamique.

Année	Sexe	Fonction	Adresse du conjoint	Profession
2012	Homme	Commerçant	Djebba. (16 Kms)	Femme au foyer, titulaire d'une licence de droit
	Homme	Chauffeur d'un bus	Hanged (6,5 Kms)	Élève au CEM
	Homme	Commerçant	Yakouren (15 Kms)	Médecin
2013	Homme	Commerçant	Kiria (08 kms)	Femme au foyer
	Homme	Fonctionnaire	Kiria (08 kms)	Femme au foyer, d'une licence d'économie
	Homme		Ait Maamer (12 Kms)	Femme au foyer
	Femme	Femme au foyer	Batna	
	Femme	Femme au foyer	Ighil kroun (2,5 kms)	
	Femme	Femme au foyer	Sidi Aich	
2014	Femme	Enseignante à El Kseur	Akfadou	
	Homme	Dentiste	Kherrata	Dentiste
	Femme	Femme au foyer	Ikhettaben (15 kms)	
	Femme	Femme au foyer	Sidi Aich	

Quant à la question principale, elle est formulée comme suit : Quelles sont les représentations et les interprétations de l'exercice du mariage exogamique au village Timri Mahmoud ?

Pour répondre à cette question principale, nous avons fait une enquête de terrain selon le tableau des enquêteurs suivant :

Le cadre méthodologique

Enquêteurs	Age	Profession	Date de l'entretien
H.S	35	Femme au foyer	01 avril 2015
M.D	24	Etudiante	30 juin 2015
M.M	45	Femme au foyer	19 juillet 2015
A.B	44	Journalier	21 juillet 2015
L.L	76	Femme au foyer	30 juillet 2015

6. Définition des concepts

Comme notre étude s'inscrit dans le domaine de la parenté, nous allons présenter la parenté et définir les concepts qui entourent cette dernière. En effet l'étude de la parenté selon Ouhiba SIDOUS englobe la structure des groupes sociaux définie par une proximité généalogique, réelle ou fictive, les droits et devoirs inhérents à chacun en fonction du groupe d'appartenance et les relations des groupes entre eux, enfin la reproduction de ces groupes.

Selon le Dictionnaire français « Littré », *la parenté est un « rapport entre les personnes issues d'un même sang ou alliées par le mariage. »*¹

Quant à Camille Lacoste-Dujardin², elle a également abordé le système de la parenté, mais en précisant le système de la parenté Kabyle qui est organisé selon une filiation unilinéaire : patrilinéaire, c'est-à-dire uniquement masculine, d'homme en homme à l'exclusion des femmes.

¹ Emile Littré, *Dictionnaire de français* « Littré », définition, citation, synonyme, usage...d'après l'ouvrage d'Emile Littré (186361877).littré.reverso.net/dictionnaire-français définition/parent/54190.

² Camille LACOSTE-DUJARDIN, *Dictionnaire de la culture berbère en Kabylie*, EDIF 2000, BERBERE Télévision, France, 2005

Le cadre méthodologique

Germaine Tillon¹ ajoute que dans l'espace berbère, il existe deux systèmes de parenté. L'un occupe le nord du Sahara (le Maghreb) d'une nomenclature égocentrique, l'autre dans le touareg d'une nomenclature classificatoire.

Michel PANOFF et Michel PERRIN² donnent quant à eux, une définition de la parenté par ensembles structurés des attitudes fixées par les normes sociales qu'observent les uns à l'égard des autres individus apparentés par le sang ou le mariage. Les termes dont ces individus se servent pour s'adresser la parole l'un à l'autre ou pour décrire leur relation de parenté à l'intention d'une tierce personne fait partie de ces comportements déterminés par l'usage de la société en question (père, mère, sœur...)

Alliance/ mariage : C'est une union de deux personnes de sexes différents. Selon Claude Lévi-Strauss³, le mariage est l'union d'un homme et d'une femme telle que les enfants soient reconnus pour légitimes. Cet aspect n'a pas pour objectif la reproduction, il est beaucoup plus de chose sociale, individuelle et personnelle. L'approche de l'alliance « *est fondée sur la notion d'une relation de complémentarité ou d'opposition entre consanguinité et affinité* ». ⁴

En anthropologie, le mariage est une institution qui constitue à la fois une alliance dans l'ordre naturel et une soumission aux règles sociales de la parenté, propres à une culture. ⁵

¹ Germaine TILLON, « *les deux versants de la parenté* », in actes du premier congrès d'études des cultures méditerranéenne d'influence arabo-berbère, SNED, 1973.

² PANOFF et PERRIN, op cit, p 205.

³ Claude LEVI STRAUSS, *les formes de la famille*, p 44

⁴ M.Bonte & M.Izard, op cit, p 549.

⁵ Madeleine Grawitz, *Lexique des sciences sociales*, 7ème édition, France, 2000, p 266.

Le cadre méthodologique

➤ **Endogamie** : « groupe à l'intérieur duquel le mariage est autorisé ou prescrit »¹. Cette règle est opposée à celle qu'on étudie.

➤ **Exogamie** : « terme forgé en 1865 par l'ethnologue J.F.McClennan pour décrire le mariage hors d'un groupe au sein d'un ensemble qui connaît un système d'intermariage. Désigne aussi le groupe au sein le mariage est interdit ».² D'après Claude RIVIERE³, l'exogamie est l'interdiction d'épouser une personne appartenant à son propre groupe de parenté (lignage, clan) ou bien à son groupe local (exogamie du village) ou un groupe de statut social identique. L'exogamie, selon FREUD⁴, est la loi d'après laquelle les membres d'un seul et même totem ne doivent pas avoir entre eux de relations sexuelles. Notre travail interprète cette règle en utilisant un terrain précis.

➤ **Monogamie** : « mariage d'un seule homme et une seule femme »⁵
femme »⁵

➤ **Polygamie** : « mariage d'une personne avec plusieurs conjoints »⁶

➤ **Polyandrie** : « plusieurs hommes mariés une seule femme »⁷

➤ **Polygynie** : « plusieurs femmes mariée un seul homme »⁸

➤ **Lévirat** : « l'un des frère du mari décédé doit épouser sa veuve »⁹
veuve »⁹

➤ **Sororat** : « le mari épouse la sœur de l'épouse défunte »¹⁰

Les règles, Lévirat et Sororat sont plus fréquent dans la société Kabyle traditionnelle.

¹ Jean Copans, op cit, p 54.

² Idem, p 54.

³ Claude Riviere, op. cit, p 184.

⁴ Sigmund Feud, *Totem et tabou*. Interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs. 1912. P 8.

⁵ Jean Copans, op.cit, p 54

⁶ Idem, p 54.

⁷ Jean Copans, op cit, p 54.

⁸ Idem, p 54.

⁹ Jean Copans, op cit, p 54.

¹⁰ Idem, p 54.

Le cadre méthodologique

➤ **Hypergamie** : mariage avec une personne d'un statut social ou d'une condition économique supérieure.¹

➤ **Hypogamie** : le fait d'avoir un conjoint dont le niveau social est plus faible.²

➤ **Homogamie** : « quant les deux conjoints présentent une ou plusieurs caractéristiques communes »³ (milieu social, niveau de diplôme).

➤ **Hétérogamie** : les deux conjoints ne présente aucune caractéristique commune.

7. Les études antérieures

Au XIX^{ème} siècle, H. GENEVOIS⁴ a fait une description des exigences du choix du conjoint dans un espace Kabyle (Michelet). Parmi ces exigences : dans le choix de la fiancée, elle voudra plus faite pour les parents que pour leur fils, une importance exigée aux qualités morales et physique pour la jeune fille que le jeune homme. Selon GENEVOIS, trois qualités étaient requises pour la jeune fille pour se marier : être de bonne famille, être travailleuse et économe.

Jean SERVIER⁵ quant à lui, a abordé la thématique du mariage mais dans des régions autres à celle de notre recherche (Ait Waguénoune, Ait Yenni, Akfadou et les Bani Idjer). En Kabylie, la jeune mariée fera sa première visite de femmes à la source de son quartier, trois ou sept jours

¹ Madeleine Grawitz, op cit, p 211.

³ Raymond Boudon et al. , *Dictionnaire de sociologie*, Bussière, France, 2003, p 115.

⁴ Henry Genevois, *la famille, contribution à l'étude ethnographique du Maghreb, la famille* : notes recueillies dans la région de Michelet ; suites ruinée, récit. F.D.B-fort national 1962, pp (1-10).

⁵ Jean Servier, *Traditions et civilisation Berbères*, les portes de l'année, Ed du Rocher, 1984, pp (53-54).

Le cadre méthodologique

après le mariage. Si on prend l'exemple de l'auteur Ait Waguene, ils utilisent la grotte d'*Ifri bu tebbura* comme bénédiction de mariage.

En ce qui concerne le jour de la fête du mariage, l'auteur a donné l'exemple d'Ait-Yenni que la mariée se rend au domicile conjugal sur un cheval ou un mulet. Et chez les Bani Idjer quand la mariée arrive à la maison conjugale, sa belle mère lui tend une cuvette plein d'eau qu'elle épargille le contenu sur les assistantes, puis un tamis-*van* plein de figues sèches, noix, dattes et beignets (*sfenġ*) qu'elle jette derrière elle sur les assistants.

Par contre, à Akfadou, c'est au premier jour du puisage de l'eau par la mariée, le lendemain de ses noces : sa mère ou la sœur de sa mère lui donne le tamis-*van* contenant des figues sèches, des fèves, du blé, des œufs durs et des crêpes aux feuilles multiples « *afdir* », arrivée devant la fontaine, elle jette le contenu par-dessus de son épaules sur les femmes et les enfants qui assistent à cette cérémonie.

Mohand Khellil¹ a quant à lui, abordé le mariage en tant qu'un aspect d'échange commercial, l'auteur représente les dons et les contre-dons. Selon lui, en Kabylie, prendre une femme se dit « *yuy* » il a acheté, est un verbe a plusieurs significations dont celle la est secondaire. Le mariage en tant qu'état traduit par « *zzwaġ* » qui n'est utilisé que dans ce sens. De plus, la jalousie est l'envie qui conduit parfois à des meurtres, donc le père pouvait ne pas donner sa fille grâce aux apparences, car on prend une femme si on la mérite aux yeux de la société.

Bertrand Lemennicier² ajoute que les circonstances d'échanges dans le mariage sont comme les circonstances du marché : annonce dans un

¹ Mohand KHELLIL, *la Kabylie ou l'ancêtre sacrifié*, L'Harmattan, 1984.

² Bertrand LEMENNICIER, *le marché du mariage et de la famille*, PUF, presses universitaires de France, 1988.

Le cadre méthodologique

journal spécialisé, rendez-vous organisé par une agence matrimoniale, rencontre spontanée.

Dans son mémoire de magister, Ouahiba SIDOUS¹ a abordé le domaine de la parenté, plus exactement les stratégies matrimoniales et les tactiques endogamiques à l'épreuve des transformations sociales chez les groupes religieux de 1960 à 2008.

Sélim Abou², dans son livre « *L'anthropologie structurale de Claude Lévi-Strauss* » a expliqué que Lévi-Strauss explique le système de parenté en utilisant la comparaison entre la cuisine française et la cuisine anglaise. « Le système de parenté, ce ne sont pas les termes, père, mère, fils, sœur etc. qui sont significatif, mais les rapports entre les termes, c'est-à-dire les couples d'opposition et les éléments différentiels : mari/femme, frère/sœur, oncle maternel/le fils de la sœur »

De plus, le mémoire « *ansayen n tmexra n rcil ass-a deg taddart n Ighil Naser* » réalisé par Mohand Akli Ayt Seidi, 2012/2013. Est un mémoire de licence en anthropologie au département de langue et culture amazighes. L'étudiant a mentionné dans l'introduction générale que, le but de ce mémoire est une description et une analyse des traditions de mariage du premier jour de la rencontre jusqu'au septième jour après la fête du mariage, au village Ighil Naser, tribu Illullen, commune Ighrem dans la région d'Akbou, wilaya de Béjaia. Donc, nous n'allons pas aborder la description des traditions mais la dynamique et l'analyse du mariage de l'extérieur au village Timri Mahmoud

¹ Ouahiba SIDOUS, *Stratégies matrimoniales et tactiques endogamiques à l'épreuve des mutations sociales : cas d'une communauté villageoise de la région de Béjaia (Sillal) de 1960 à 2008*, mémoire de magister, université de Béjaia, école doctorale d'anthropologie, 2008/2009.

² Sélim ABOU, *l'anthropologie structurale de Lévi-Strauss*, 2009, pp 10-14. Conférence prononcée le 10 décembre 2011 au grand lycée Franco-Libanais de Beyrouth.

Le cadre méthodologique

Dans la société kabyle traditionnelle, les parents s'occupaient de la tâche du mariage ; du choix du conjoint, femme ou homme jusqu'à la fête du mariage. Néanmoins, les changements sociaux récents qu'a connus cette société, l'influence des moyens de la technologie et des médias, beaucoup plus audiovisuel avec les différents programmes et la scolarisation de la fille, ont permis la connaissance personnelle dans les lieux publics (travail, école, bus...). Enfin par intermédiaire, étymologiquement *aeggen* ou *askan*.

Quant à notre étude, elle s'inscrit aussi dans le domaine de la parenté, et la thématique sera le mariage exogamique, se marier de l'extérieur.

Cependant, le terrain de notre recherche est différent de celui de SIDOUS, mais c'est un village de la Kabylie de la même wilaya qui est le village *Timri Mahmoud* commune Adekar wilaya de Béjaia ces dix dernières années. Nous tenterons ici de faire une étude d'anthropologie dynamique, le changement récent dans le mariage.

Chapitre 02 :

Monographie

1. Timri Mahmoud : Patronyme d'un village

Timri Mahmoud est le nom attribué au village objet de notre investigation. Ce nom a gardé sa forme lexicale originale qui s'est transmise d'une génération à l'autre par la tradition orale. Ainsi « Timri Mahmoud » est aujourd'hui le simple toponyme d'un espace à la fois physique (superficie) et social (espace habité).

Cette dénomination du village « Timri Mahmoud » est rendue par nos informateurs à une épistémologie de deux termes ; Le terme *Timri* qui renvoie au sens du *Rocher* et celui de *Mahmoud*, qui est le prénom de l'ancêtre fondateur du village. La probabilité que donnent les informateurs que le village de son origine est un rocher.

Cet ancêtre a eu quatre enfants : Messaoud, Ali, Ahmed et Mokhtari. Aujourd'hui, ce sont les noms de famille des habitants originaux du village. Ces quatre noms de famille renvoient à quatre lignages qui sont respectivement : Ait Messaoud, Ait Ouaraou Ali, Ait Hend et Ait Mohand.

On ajoute les lignages agrégés (*imdiriyen*) : Ait Ouyahya (Ismail), Ait Oubelkacem (Saidi), Ait Siali (Siali), Ait Chabane (Chabane), Iheddaden (Haddad), Ait Touathi (Touati), mais aujourd'hui occupent le même statut avec l'ensemble des villageois. Puis les deux noms de famille : Maza et Chikh, sont des enfants des femmes divorcés du village (*imsenden*) qui sont intégrés dans le village Timri Mahmoud.

2. Présentation géographique

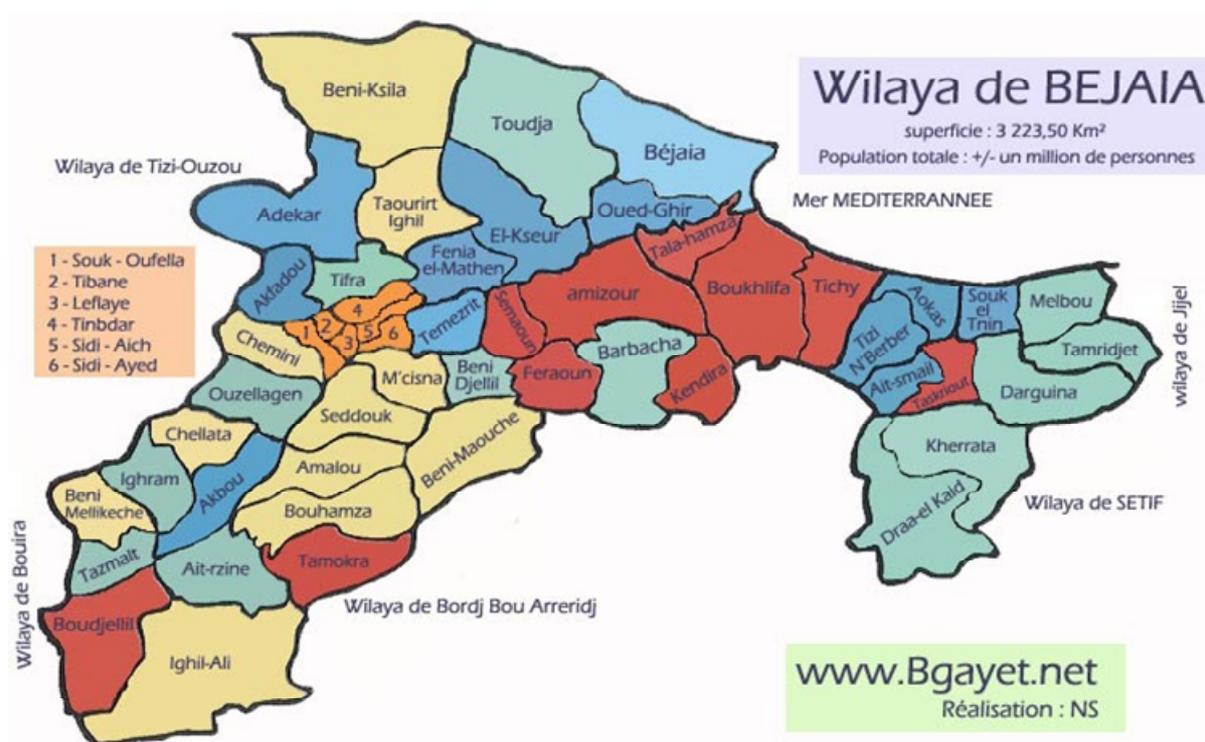
Le village Timri Mahmoud est situé géographiquement et administrativement, dans le territoire de la commune d'Adekar. Cette commune est située dans la partie Ouest de la wilaya de Bejaïa et s'étend

Monographie

sur une superficie de 107,60 Km² dont 70% sont des forêts. Il compte 12917 habitants répartis sur 24 villages.

Ces derniers sont répartis en deux douars ; le premier est celui d'Adekar Kebouche qui est formé de : Adekar chef-lieu de la commune, Takamra, Adekar village, Kebbouche, Tizi Ougueni, Alitoum, Hallafa, Mechnoua, Mezdouille, Ouanougha, Hattou, Ikhattaben et Tala Hamdoun), et le deuxième est celui d'Acif-El-Hammam qui est formé de son tour de : Ighil Kroun, Tighzert, Timri Mahmoud, Tazrout, Ait Malek, Henied, Hariz, Acif-El-Hammam centre, Kiria, Ait Yahia et Aghouled.

La commune d'Adekar est limitée au nord par la commune de Béni Ksila et celle de Zakri, au sud par les communes d'Idjer, d'Akfadou et de Tifra, à l'Est par la commune de Taourirt Ighil et à l'Ouest par la commune de Yakouren.



La situation géographique de la commune d'Adekar dans la wilaya de Béjaïa

Monographie

La commune d'Adekar est loin du chef lieu de la wilaya à environ de 55 Km. Le village le plus éloigné est celui d'Aghouled (22 Km) et le plus proche est Adekar village (1,5 Km). Elle est constituée de l'ensemble de montagnes (Sfayah, Akfadou), d'oueds (Sfayah, Boussaada et Ikhettaben) et de forêts (Sfayah, Tala Tsoukrine et Tahrikt). Le climat de la commune d'Adekar en hiver avec une pluviométrie de 200 mm et de neige, de 15 cm à 1 mètre, en printemps : 25 mm et en automne : 7 mm.

3. Economie

Enfin les habitants de la commune occupent des fonctions au sein des institutions et administrations publiques, compte tenue du manque de secteurs : d'industrie, d'agriculture, d'organismes publics et autres, d'où la population est contrainte à l'exode ou à l'immigration.

La richesse de la commune repose sur l'agriculture. Quant aux données économiques, elles se caractérisent par une très faible production de céréales, légumes et fruits servant l'autosuffisance pour la population locale. Néanmoins, la commune possède deux marchés hebdomadaires Adekar le mardi, Acif-El-Hammam le vendredi, et l'organisation agriculture est caractérisée par le secteur privé.

Ainsi le village Timri Mahmoud se situe dans la partie nord-ouest de la commune à environ neuf kilomètres du chef lieu de la commune d'Adekar et à environ 64 kilomètres de la ville de Béjaia. Sa population est estimée à 118 habitants¹. Le village est entouré de cinq villages (Tazrout, Tighzart, Ighil-Ilmathene, Ayadhi et Ait Malek).

Le village Timri Mahmoud est un petit village qui occupe un territoire géographique restreint. Il présente des contrastes de reliefs

¹ Selon le recensement de 2008.

difficiles et accidentés, ce qui rend le territoire où sont implantés les habitants très limité.

Ces reliefs de nature montagneuse résultent de la variété de territoires entre les espaces rocheux, les espaces terriens, à noter que la hauteur des couches rocheuses du village Timri Mahmoud varie d'une roche à l'autre. S'agissant de la terre, elle se présente dans une grande variété : rocheuse, argileuse et pierreuse ; c'était en effet sur ces terres, champs, vergés et jardins que reposait l'économie des villageois de Timri Mahmoud, autrefois.

4. Démographie

Le village Timri Mahmoud est un village de kabyles (*leqbayel*) où il n'existe pas de marabouts¹ (*imrabden*), il est ainsi comme tous les villages de la Kabylie, il occupe un territoire défini et connu.

Le village kabyle a été longtemps conçu comme « *unité politique et administrative ayant son autonomie* »². Dans le cas du village objet de notre investigation, on peut dire qu'il a pour une longue période fonctionné selon l'organisation sociale traditionnelle et cela, par le fonctionnement de l'assemblée villageoise (*tajmaet*).

¹ Camille Lacoste-Dujardin, op cit, pp (225-226), « *personne appartenant à un lignage religieux ... d'origine arabe, certains d'entre eux se disent même descendants du prophète (chorafa)... les marabouts constituent, dans leur ensemble, une sorte d'aristocratie dans laquelle certains exercent des fonctions religieuses, ou marabouts proprement dits (amrabeḍ / imrabden), tandis que les autres ont des fonctions plutôt guerrières (lejewad)...* »

² A. HANOTEAU & L. LETOUNEUX, *la kabylie et les coutûmes kabyle*, édition : Bert, Alger, p. 4.

5. Culture

Ceci étant, suite aux transformations socioéconomiques qui s'opèrent actuellement, on peut considérer que le village Timri Mahmoud est touché par ces derniers mais toujours, il y'a référence aux principes surtout en ce qui concerne l'habillement au centre du village, avec des robes longues.

6. Histoire

Ainsi, les habitations représentent un groupement de maisons hétérogènes serrées les unes contre les autres. Cependant, les informateurs qui ont vécu la guerre de libération insistent sur le fait que l'espace habité du village n'avait pas la même extension aussi réduite qu'à l'époque actuelle parce que le village est brulé par les colonisateurs. En effet, nos informateurs qui ont vécu cette période affirment que l'espace habité actuellement ne présente pas l'espace habité avant l'indépendance. L'espace habité actuellement était inhabité. L'espace habité autrefois était *lhara n wedda* et l'espace habité aujourd'hui a été *trahi n tazart*. Par conséquent le village Timri Mahmoud ne représente pas le même espace habité avant et après l'indépendance.

7. Habitat

Le village Timri Mahmoud comptait quatre vingt dix-neuf

Constructions, trente-sept habitées et quarante huit inhabitées¹. On distingue les maisons : traditionnelles d'avant l'indépendance et maisons anciennes juste après l'indépendance mais qui ont subi des transformations selon les besoins et puis il y a celle qui représentent la catégorie d'habitation très récentes, dites modernes ayant une architecture différente de celles de la maison traditionnelle, aussi bien dans sa forme extérieure que dans son espace intérieur.

¹ Source de l'APC d'Adekar, recensement de l'année 2008.

Monographie

Ces dernières sont construites avec des matériaux provenant de l'extérieur du village : le fer, le parpaing, le sable, le ciment, le plâtre, la peinture. Elles sont généralement couvertes de dalles en béton. Certaines d'entre elles contiennent des étages et parfois des balcons. Les fenêtres sont très fréquentes dans les maisons modernes, choses qu'on ne trouve guère dans la maison traditionnelle. Il faut souligner ici qu'autrefois (dans les années 70 /80) dans la plupart des cas, ces maisons modernes sont les faits des migrants et des algérois. Pour ceux qui habitent Timri Mahmoud, ils n'ont fait que modifier et aménager leurs maisons. Mais actuellement, on trouve beaucoup des maisons modernes.

Le village est subdivisé en petits quartiers, l'un près de l'autre, *acercur n wadda*, Agni, *axxam ajdid*, *suhan*, *Agni εassam*, *Inurar*. On ajoute *tala n suyak*, au bord de la route nationale n° 12 où apparaissent de nouvelles constructions qui se distinguent des habitations traditionnelles.

Ce nouveau type de constructions représente un aspect architectural importé par les villageois installés dans les différentes villes d'Algérie : Alger, Bejaïa, Adékar, etc. Elles configurent l'évolution du village lequel perd de ce fait son homogénéité architecturale liée à l'habitation de type traditionnel.

Dans le centre du quartier Agni, on trouve la mosquée « lğamaε », qui se distingue du reste des habitations par une architecture particulière et différente. Il est placé en face du sanctuaire *Sidi Mhend Uεalwac*). Le cimetière se situe hors du village, près du quartier *suhan* qui se nomme *Akerruc* par référence à la plante qui existe dans ce quartier *akerruc*¹

Ce qui caractérise la physionomie du village Timri Mahmoud est la présence des voies de communication constituant l'ensemble des arrières du

¹ Le chêne sauvage

village, dont la fonction est de relier les différents espaces intérieurs : les quartiers, les champs, les fontaines, les places publiques, la mosquée, etc

De ce fait, nous distinguons deux types de voies de communication dans le village : les voies internes et les voies reliant le village à son environnement extérieur : le premier représente principalement les ruelles qui sont différentes de largeur d'un quartier à un autre, celles qui ne dépassent pas un mètre de largeur « *abrid uđar* », et celles qui sont plus larges.

Concernant les ruelles qui relient le village à son environnement extérieur, elles étaient autrefois des chemins appelés *abrid n zzayla*, le chemin de l'âne parce qu'il est fréquenté par les ânes. Actuellement, ce sont des pistes qui dépassent les trois mètres. Ces pistes relient encore le village Timri Mahmoud au village Tazrout et les champs les plus éloignés. Le village Timri Mahmoud se situe près de la route nationale n° 12 qui relie la ville de Tizi Ouzou à celle de Bejaïa.

8. Présentation des associations

Le village Timri Mahmoud a vécu une dynamique sociale cela dans la disparition de *tajmaet*, l'assemblée villageoise. Cette dernière est remplacée par l'association sociale *Tafrara* et l'association religieuse.

a. **L'association sociale *Tafrara*** du village Timri Mahmoud a été créée le 10 octobre 2008. Après une assemblée générale des habitants du village, sous la présidence de T.S et du secrétaire de la séance S.M. l'ordre du jour de cette assemblée était la création d'une association sociale et l'élection des membres du bureau.

Après un débat, il a été procédé à la création d'une association sociale dénommée *Tafrara*, par rapport à la première lumière du matin avant le lever du jour, puis l'élection des membres du bureau à mains levées.

Monographie

Le président de l'assemblée a désigné le président de l'association avec l'accord des villageois. Puis à son tour, il désigne les membres de son bureau en accord avec les habitants du village. Dans ce bureau, on ne trouve pas tous les lignages du village. Les membres fondateurs étaient au nombre de 75.

Le président a désigné les membres composant le bureau exécutif puis une désignation des représentants de ceux qui habitent à Alger pour la collecte des cotisations. Le montant des cotisations est fixé à 50 Da par personne de sexe masculin âgé de 21ans.

Le président ajoute que le dossier pour l'agrément doit être effectué dans les prochains jours. Effectivement, le président dépose le dossier le 18 octobre 2008 au bureau du Wali de la wilaya de Bejaïa.

Les fonctions de l'assemblée villageoise d'autrefois sont transmises à l'association sociale *Tafrara*. Cela par le règlement intérieur du village. (Voir annexe : REGLEMENT INTERIEUR)

b. **L'association religieuse** : c'est une association qui a été créée le 5 mars 2010, après une assemblée générale des villageois pour cette création. L'objectif principal de l'association est la construction d'une nouvelle mosquée au village Timri Mahmoud. Elle a été agréée le 10 novembre 2011.

Cette association n'a pas un siège spécial, ses réunions se déroulent dans l'ancienne mosquée. Le président de l'association ou 1/3 des membres convoquent les villageois à une réunion au moins, chaque mois. Les décisions de l'assemblée générale est par voix majoritaire.

Le membre de l'association perd ses prérogatives, en cas d'une démission écrite, de décès, de dissolution de l'association, du non-paiement des contributions pour une année ou radiation pour des raisons

Monographie

graves (atteinte à l'honneur de l'association et du village) et conformément à la procédure prescrite par les règles de la procédure ou l'utilisation de l'association pour la réalisation des objectifs autres que ceux de l'association.

L'assemblée générale de l'association religieuse est tenue d'informer les villageois de plusieurs aspects:

- Informer les villageois du programme et des résultats des activités.
- La ratification des lois et des règles fondamentales de procédure de l'association et des modifications.
- Election du conseil d'administration et de gestion et son renouvellement.
- Approbation des décisions des organes administratifs concernant les structures d'organisation.
- L'approbation de la création d'organes consultatifs et de suivi de l'approbation de biens immobiliers.
- Etude des recours déposés à l'égard de se joindre à l'association.
- Détermination du montant des contributions annuelles.

Le bureau exécutif est appelé à :

- Assurer la mise en œuvre de la loi fondamentale.
- Préciser les règles de mesures, de procédure et la mise en œuvre des résolutions de l'assemblée générale.
- Conduire la propriété de l'association.
- Déterminer les tâches du vice président et les autres membres ainsi que la préparation du projet du règlement intérieur.
- Subir des modifications dans la loi fondamentale et le règlement intérieur,
- Ajuster le montant des cotisations.
- Proposer à la délibération toutes les mesures visant à améliorer l'organisation et les dispositifs de l'association.

Monographie

Le président de l'association représente l'association dans tous les domaines civils, il est chargé de :

- Représenter l'association dans les autorités publiques.
- Convoquer les membres de l'association et préside l'assemblée générale.
- Informer l'administration
- Rédiger le bilan moral et financier et les exposés à l'assemblée générale.
- Informer l'autorité des changements à subir pour le règlement intérieur.

Les ressources financières de l'association viennent des cotisations de ses membres, ses activités, les dons et les lègues et l'aide de l'Etat.

Conclusion

Timri Mahmoud est un village qui a vécu une dynamique sociale. Cela par les changements de l'organisation sociale et l'apparition de nouveaux organismes de la vie sociale.

Chapitre 03 :

Timri Mahmoud :

Le mariage exogamique

1. Le mariage exogamique au village Timri Mahmoud : description d'une cérémonie

La fête du mariage au village Timri Mahmoud dure deux jours que ce soit pour la jeune ou le jeune marié (ée). Cependant, la fête d'un jeune homme diffère de celle d'une jeune fille en ce qui concerne leur organisation.

1.1 La fête du jeune homme :

En effet, la fête d'un jeune homme se déroule généralement les fins de semaines. Les membres de la famille du jeune homme sacrifient un bœuf une journée avant la fête, avec la présence de la famille élargie, *adrum* ainsi que des amis et proches de la famille (*lahbab*).

Lors du sacrifice, les femmes lancent sans cesse des youyous. Ensuite, elles lavent la tripe et la tête de l'animal. Cette journée est sans musique.

1.1.1 La fête du mariage :

Le jour du mariage au matin, un disque jockey¹ est allumé. Le son de la musique se répand dans tous les quartiers du village. On entend aussi des youyous. La matinée est consacrée à la préparation du diner. Les plats du diner sont les tripes *dewwara*, les têtes de veaux, *buzelluf*² et la soupe, *curba frik*.

Vers 14 heures ou 15 heures, la maitresse de maison invite toutes les femmes du village à la fête. Puis vers 18 heures, un jeune homme de la famille y invite tous les hommes du village.

¹ Instrument de musique qu'on utilise dans les fêtes de mariage

² Plat traditionnel préparé avec la tête de veau et les légumes

Le mariage exogamique : description et analyse

Vers 19H30 ou 20H00, le diner est servi dans la cour de la maison pour les femmes. Quant aux hommes, il est servi dans une cour de la maison d'un voisin. Celle-ci est pleine de tables assemblées l'une près de l'autre. Des assiettes, un bol pour la soupe et une assiette pour les trippes et les têtes de veau avec deux corbeilles de pain et de galette. Des verres pour la limonade et des bouteilles d'eau, des torchons en papier pliés en deux sous forme d'un triangle. Parfois, on sert aussi du raisin en guise de dessert. Les organisatrices du diner tournent autour des tables, vérifiant si les invités ne manquent de rien. La maitresse de maison fait un va et vient et contrôle si tout va bien. Le jour du mariage est une journée de rencontre pour toutes les femmes de tous les quartiers du village. La plupart des assistantes ont une tenue vestimentaire kabyle, traditionnelle ou moderne.

A la fin du diner, les organisatrices enlèvent les tables de la cour et y installent une dans une chambre de la maison, pour que les femmes retardataires trouvent une table pour le diner.

Après le repas, les organisatrices balayent la cour et y mettent des tapis, *ihsiren* pour la scène musicale. Celle-ci est une scène constituée de femmes et des jeunes hommes de la famille qui veulent danser. Ceux-ci n'y ne demeurent pas là, ils dansent et sortent.

Une musique émanant d'un disque jockey, la danse, les youyous, une belle ambiance jusqu'à minuit, pas plus, puis s'éteint jusqu'au matin, environ 9H à 10H.

A partir du 4H du matin, les femmes se mettent à préparer le déjeuner qui est le couscous avec de la viande. Le déjeuner est pour les femmes seulement, une femme de chaque maison. Ces femmes qui vont ramener la félicitation par excellence (*ahenni* ou *akeččum*). Cette dernière est toujours constituée d'une grande assiette (*lmetred* ou *aqedduh*) pleine de semoule, des œufs plantés dans la semoule et une troisième chose (café,

Le mariage exogamique : description et analyse

sucre, gâteau, etc.), et de la vaisselle comme cadeau. Les femmes se mettent à diner et lors de leur sortie, elles réclament leurs assiettes.

La maitresse de la maison remplit les assiettes de ses invitées du couscous, et leur demande de ramener une petite marmite pour qu'elle lui donne la sauce du couscous.

Vers 13H, la famille du marié organise un cortège pour ramener la mariée à sa nouvelle demeure. Celui-ci contient non seulement les véhicules de la famille mais aussi ceux des membres du village, à l'exception de l'excommunication. La mariée va venir dans une voiture bien décorée¹, cette voiture contient le beau-père, une belle-sœur de la mariée et le chauffeur. La voiture de la mariée est classée deuxième dans la ligne du cortège. La première est celle qui va ramener le jeune homme chargé de filmer le cortège. En ce moment, les membres du village ne sont pas dans la maison de la fête de mariage.

Dés l'arrivée de la mariée, tous les habitants l'accueillent dans un espace publique « *Agni* ». Les vieilles femmes avec des joutes de réception, les jeunes filles avec des youyous. Certains famille l'accueillent avec *Iḍebbalen* selon le choix ce n'est pas une obligation. Le jeune marié l'accueillent à Agni, et il va l'accompagner jusqu'à la chambre nuptiale. A arrivée à la porte centrale de la maison conjugale, sa belle-mère l'accueille avec un verre d'eau ou du lait ainsi qu'un tamis de bonbons, de cacahuètes et d'œufs durs. Elle boit quelques gorgées d'eau ou de lait puis elle jette le contenu du tamis sur les assistants, femmes et enfants, enfin elle entre dans sa nouvelle maison.

Un quart d'heure après son arrivée, elle commence le défilé dans une cour pleine de femmes assises sur des chaises, Sans prendre en

¹ Avec des fleurs de multi couleurs.

Le mariage exogamique : description et analyse

considération le nombre de fois. Il y'a une piste pour la danse. A chaque sortie de la mariée, les femmes lancent des youyous. La condition que le défilé se termine avec une robe kabyle (*tawadit*) puis la robe blanche. C'est en ce moment que les femmes servent un café au lait ou de la limonade avec des gâteaux. Ce défilé est souvent filmé par un jeune homme, un autre jeune se charge de pendre des photos avec la présence de femmes seulement. C'est à ce moment là que certaines familles, selon le choix font entrer le mari pour prendre des photos avec ses frères.

Dés que le défilé se termine, les invités repartent chez eux elles reviennent le soir. Cette soirée, le diner est seulement pour les hommes. Ceux-ci seront invités une autre fois vers 18h. Ce diner sera dans la cour de la maison, c'est le couscous du déjeuner. Quant aux femmes, c'est à partir de 21H qu'elles s'annoncent pour assister à un gala artistique (*urar*).

Le gala artistique est mixte, les femmes s'assoient en face des hommes. Celui-ci se déroule en dehors de la maison, dans une place publique ou proche de la maison. Dans ce gala, les femmes du village ne dansent pas, à l'exception de quelques unes qui le veulent. Les hommes dansent en toute liberté mais ils n'arrivent pas à l'espace des femmes. Ces dernières lancent seulement des youyous.

L'association sociale (assemblée villageoise¹) a fait une loi pour l'organisation du gala. Les jeunes hommes amis de la famille n'y assistent pas s'ils ne sont pas accompagnés de leurs familles.

C'est lors de ce gala qu'on applique le henné² au jeune marié. Ce dernier est appliqué par son père, son oncle paternel ou un grand frère. A

¹ Les prérogatives de l'assemblée générale sont transmises à l'association sociale.

² Camille Lacoste-Dujardin, op. cit, pp 173-175. Henné : « *plantes, écrasé et mouillé avec de l'eau tiède et souvent mélanger de tabac à priser...forme une pate tinctoriale qui est enduite et qu'on laisse reposer toute une nuit sur la surface à*

Le mariage exogamique : description et analyse

ce moment, le marié sort vêtu d'un burnous, un foulard est posé sur une table pour que les assistants jettent des pièces d'argent, *tawsa*. Les assistants ne peuvent pas voir cette scène parce qu'elle est encerclée par la famille. Le gala se prolonge tard dans la nuit et ne se termine qu'aux environs de deux heures ou trois heures du matin.

1.1.2 Sept jours après la fête :

Sept jours après la fête, les membres de la famille préparent le couscous et le distribuent pour les foyers de village. La mariée prépare un repas sucré ou des beignets, *lexfaf*, on dit : « *ad tali temtunt-is* »¹. L'après-midi, elle va partir puiser de l'eau de la fontaine la plus proche avec sa belle-mère ou sa belle-sœur. A partir de cette journée, elle circule librement dans le village.

1.2 La fête de la jeune fille :

La fête de la jeune fille est comme celle du jeune homme en ce qui concerne la préparation des plats du diner et du déjeuner. Elle diffère dans le fait que les hommes sont absents à la cérémonie, à l'exception de ceux de la famille. Le diner du mariage d'une jeune fille se passe comme celui d'un jeune homme. Le diner des femmes est suivi d'une scène musicale. Avant minuit, c'est le henné. La mariée sort habillée d'une robe kabyle, *tawadit*², son visage est caché avec un foulard, *amendil*. C'est sa mère ou l'une de ses proches qui lui applique le henné.

Le lendemain, ce sont les femmes qui vont partir pour prendre la félicitation par excellence. Cette dernière est semblable à celle d'un jeune

teindre, puis est rincée le lendemain matin de couleur Aubrun (aux reflets rouge sombre »

¹ Cette expression est utilisée pour le double du volume d'un pain, et dans ce contexte : Avoir une belle vie dans sa maison conjugale.

² Cette dénomination est par rapport à la région d'Iwadhiyen dans la grande Kabylie, cette robe est de cette région.

Le mariage exogamique : description et analyse

homme. En effet, c'est après le déjeuner que les jeunes filles vont partir à la maison de la fête de mariage pour assister à la sortie de la mariée. Elles vont l'accompagner jusqu'à la place publique (*Agni*).

Lorsqu'elle arrive à la porte centrale, elle boit de l'eau dans la poignée de son père ou de son grand-frère. Puis elle sort sous le bras de l'un de ces derniers. La mariée passe en premier, les jeunes filles la suivent, tous les assistants de la fête lancent des youyous. Sa mère et ses sœurs, tous les membres de la famille la suivent avec émotion à cause du vide qu'elle va laisser à ce foyer. La maman asperge sa fille avec de l'eau sur laquelle on a lu le coran *aman yerqan*, elle l'accompagne jusqu'à *Agni*, puis asperge toutes les voitures qui forment le cortège. Selon la pensée locale est pour éviter les sorcelleries, *iḥelkucen*

2. Genre de connaissances des conjoints

Après le compte-rendu qu'on a fait de l'enquête de terrain à travers les entretiens, on a conclu que le genre de connaissance diffère d'un couple à un autre. On a trouvé que le premier : est la connaissance personnelle dans les lieux publics (école, travail, université...), la connaissance se fait entre les deux conjoints. Ou la femme est vue par l'homme chez des personnes qu'il connaît déjà (amis, un voisin...).

En effet, la connaissance par intermédiaire *askan* a d'autres stratégies pour réussir un mariage exogamique. Un intermédiaire entre l'homme et les parents de la femme ou un intermédiaire entre les parents des deux conjoints. Il y'a de l'intermédiaire entre les deux conjoints (amis, famille).

3. Le degré de l'éloignement des conjoints

Les futurs mariés ne programment pas d'avance le degré de l'éloignement. Selon nos informateurs, ils ne choisissent pas la ville de la conjointe avant sa connaissance, la connaissance vient au hasard.

L'exogamie s'effectue d'un village de la commune d'Adekar. Ceux qui sont proche du village Timri Mahmoud (Hanged), ou loin du village (Machenoua, Tizi Ougueni...).

L'exogamie dépasse parfois les limites de la commune d'Adekar : Thavouda de la commune de Beni Ksila et Tizi El Qarn dans la commune de Taourirt Ighil. D'autre part, l'exogamie dépasse les limites de la wilaya de Béjaia (Tizi Ouzou, Bouira, Batna, Djidjel...).

Le village contient une femme arabophone de la wilaya de Bouira.

4. Le mariage exogamique : représentations et interprétations à Timri Mahmoud

Les représentations et les interprétations du mariage exogamique au village Timri Mahmoud diffèrent selon l'environnement de couples. Certaines par choix personnel, malgré le refus des parents car ces derniers préfèrent un mariage endogamique « *il a refusé, nous, on voulu que ça soit une du village mais il continua à refuser* »¹ (entretien 01).

D'autre part, les parents n'exigent pas le mariage endogamique malgré qu'ils voulaient, ils laissent la liberté du choix du conjoint « *c'est ta décision* »² (entretien 01).

D'autres parents exigent le mariage exogamique pour leur fils, parce que leurs filles les plus grandes n'ont pas de prétendants dans le village

¹ « ih yeqquma, nekkni nebya netta yegguma »

² « anda ik-yehwa din »

Le mariage exogamique : description et analyse

« c'est vrai, j'ai refusé car personne n'as demandé mes filles dans le village, donc je ne demanderai pas leurs filles » ¹(entretien 05).

D'autres hommes choisissent un mariage exogamique sous l'influence d'un intermédiaire « au début, il n'a jamais voulu se marier jusqu'au jour où celui-ci lui a désigné celle-ci, et finalement il l'a convaincu » ²(entretien 03).

Par ailleurs, les filles préfèrent se marier à l'extérieur de leur village pour avoir plus de liberté dans l'extérieur concernant l'habillement et la liberté d'expression « dans le mariage exogamique, j'ai le droit d'exprimer et d'habiller comme je voulais sans hésitations » ³(entretien 1).

D'autres hommes n'ont pas trouvé dans le village une fille qui les arrange « je n'ai pas trouvé ce qui m'a convaincu » ⁴(entretien 4). Ils préfèrent s'aventurer vers l'extérieur que de rester dans leur village « de préférence que je m'aventure en dehors du village que de chercher ici, car ici je connais tous les défauts des gens » ⁵ (entretien 4)

Certains hommes évitent le mariage endogamique dans la peur du regret, ils ne pourraient pas divorcer par respect aux parents de la femme, donc ils continuaient leurs vie sans avoir le gout de vivre ensemble. Et si le mariage est exogamique, il va divorcer sans hésiter « si c'était la fille de son village, au cas où il aurait des disputes, il ne pourrait pas faire marche-

¹ « d ssah gumeɣ. Ur yewwi yiwen yessi, ur d-ttawiy yelli-s n yiwen »

² « niqal yegguma akya ad izweɣ alami is iæeggen wagi tagi, iqenneɛ-it »

³ « zwaɣ n berra, ad lesɣ, ad mecɣey amek ma ... amek byiy, ad meslayey ur ttsethiy ara »

⁴ « ur d-uffiy ara ayen iyi-qenæen ».

⁵ « ma yella qarbey, eniy lhem s ufus-iw, manyaf yamrey akka ela berra wala ma qqimey dagi, nekki zriy s leɣyub n yal yiwen »

Le mariage exogamique : description et analyse

à-arrière, il se sentirait obligé de continuer de vivre ainsi avec elle »¹ (entretien 1).

Le mariage de l'extérieur est préféré chez eux aussi pour garder les secrets de disputes du couple. Par conséquent, les villageois ne savent pas ces secrets « *ce n'est pas comme au village, tu connais les mauvaises langues »²* (entretien 1). Donc cette sensation qu'ils sont sujets de discussions dans le village les pousse vers le divorce « *en cas de dépassements, il se peut qu'ils auraient un divorce provoqué par ces mauvaises langues »³*(entretien 1).

Restant dans les secrets, les hommes souhaitent garder ceux des familles et des foyers « *une étrangère quand elle arrive, c'est une inconnue dans le village elle se sent obligée de respecter sa famille en gardant ses secrets. »⁴* (Entretien 1).

De plus, pour éviter les complications et les insultes du conjoint et les parents de celui-ci « *Si je me mariais avec une fille du village, les petites querelles seraient plus compliquées et les problèmes s'élargiraient aux deux lignages »⁵* (entretien 1).

Par ailleurs, les filles préfèrent le mariage exogamique pour avoir plus de liberté concernant l'habillement « *chez tes parents tu t'habillais de*

¹ « ma d yelli-s n taddart-is cyel ma yella-d kra dn diri gar-asen, ur yezmir ara ad yar ađar. Cyel am akken d timħettamt ad ikemmel yid-s »

² « mačči am taddart, ma yella-d kra eelmen, tezriđ amek hedren šhab n taddart »

³ « yezmer lħal deg zzeaf-nni mi ara hedren medden, ad ilin yinebran, ad yili... »

⁴ «taberranit ad d-tewweđ ur tessin ara lēibad, ad taged, ad tetqadder, xas ad tessuffey ur tessuffuy ara. Ur tessuffuy ara kullec. »

⁵ « ma yella uyeđ yeli-s n taddart ad illin lmacakel, lħađa tamecťuħt ad tuđal d tameqqrant a yerna cyel ad am-d-sekren akk azar-im »

Le mariage exogamique : description et analyse

telle manière alors qu'ici tu t'habilles mieux »¹ (entretien 1) et la liberté d'expression « je dis ce que je veux »² (entretien 1).

En plus, pour garder les secrets de ses parents « *étant une étrangère dans une famille, je peux garder les secrets de ma famille car elle est inconnue de ma belle famille »³ (entretien 1).*

De plus, pour éviter les disputes « *en étant une étrangère, je peux me défendre de ma belle mère en cas de disputes car je n'aurai pas honte des autres membres de la famille qui sont aussi étrangers »⁴ (entretien 1).*

Pour avoir de distances entre les parents et les beaux-parents. Cette distance ne permet pas aux parents de se disputer avec les beaux-parents de leur fille « *en dehors du village, c'est bon pour les deux familles, la mienne et celle de mon mari, qui n'auront pas à se disputer vue leur éloignement »⁵ (entretien 1).*

¹ « deg uxxam n baba-m tettluseḍ akka dagi tettluseḍ akka »

² « amek byiy ad meslayey »

³ « ma qqimey ney beddey ur ttielimen ara yes-i ney s imewlan-iw d acu i ixedmen, ma xedmen ney ur xdimen ara, sser-iw ad yeqqim akken yella ».

⁴ « ad tilliḍ d yiwen temsabaḥed-d yid-s, ad tkecmeḍ axxam-nni ad yili imenyi, ad tennayeḍ ad teqqimeḍ amek. Deg berra, ma tenna-d temyart yir awal ad as-terrey d taberranit, ma yella d tin n taddart ad teččeḍ-tt kan »

⁵ « deg berra, axir surtout f lesrar, akka yef lamqadra n uqcic-nni d imewlan, iḍewlan d imewlan ad qqim lamqadra »

Conclusion

Générale

Conclusion générale

Dans la présente étude, nous avons présenté les représentations et les interprétations du mariage exogamique au village Timri Mahmoud et cela, par une enquête de terrain avec les acteurs du ce village.

En effet, nous avons au fil de cette étude, recueilli l'opinion des acteurs concernés par ce genre de mariage. Nous nous sommes également entretenu avec les membres de leurs familles (mère, sœurs) pour savoir le plus sur le choix de l'exogamie (celui ou celle qui a choisi la bru).

Et pour réaliser cette étude, nous avons consulté des travaux sur cette thématique par différentes approches. Nous avons aussi fait une comparaison entre ces études et la notre.

Nous avons présenté le village, terrain de notre investigation, par une approche monographique. Puis une description et analyse des données du terrain.

Durant notre enquête de terrain, nous avons tenté de savoir le genre de connaissance dans chaque cas de mariage exogamique. Le résultat est que la connaissance entre les conjoints se fait par hasard, elle n'est pas choisit. Pour cela, l'exogamie dépasse les limites du village ou de la commune, et parfois les limites de la wilaya.

L'exogamie au village Timri Mahmoud est un fait choisi. Il n'est pas imposé par les parents ni par le marié. Certains cas est un choix du l'homme lui-même d'autres est celui des parents.

Selon les cas de notre travail, il existe plusieurs raisons du choix de l'exogamie :

- Sous l'influence d'un intermédiaire.
- Liberté d'expression et d'habillement dans l'extérieur.
- Aventurer vers l'extérieur.

Conclusion générale

- Garder les secrets des disputes du couple.
- Garder les secrets des familles et des foyers.
- Eviter les complications des disputes et les insultes du conjoint et les parents de celui-ci.
- Avoir la distance entre les parents et les beaux-parents pour éviter les disputes entre eux.

Nous espérons que d'autres travaux viendront pour enrichir ce thème et qu'il aura d'étude sur le même terrain.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- ABOU Sélim, L'anthropologie structurale de Lévi-Strauss, 2009.
- BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, précédé de trois études d'ethnologie Kabyle, Paris, édition Seuil, 2000
- BOURDIEU Pierre, *le sens pratique*, Paris, édition Minuit, 2002
- COPANS Jean, *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Nathan, Paris, 1996.
- DELIEGE Robert, *Anthropologie de la parenté*, Paris, édition : Armand Colin, 1996
- FAVRET-SAADA Jeanne, *désorcèler*, Edition de l'Olivier, 2009.
- FREUD Sigmund, *Totem et tabou. Interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs*. 1912.
- GENEVOIS Henri, *La famille, contribution à l'étude ethnographique du Maghreb, la famille, notes recueillis dans la région de Michelet*, F.D.B-Ford national, 1962.
- GRAWITZ Madeine, *Méthodes des sciences sociales*, Dolloz, 2005.
- KHEILIL Mohand, *La Kabylie ou l'Ancêtre sacrifié*, l'Harmattan, Paris, 1984.
- LASHAB Ramdane : *Autour de la civilisation Amazighe*, l'ODYSSE, Alger, 2012.
- LEMENNCIER Bertrand, *le marché du mariage et de la famille*, PUF, Presses universitaires de France, 1988.
- LEVI-SRAUSS Claude, *les structures élémentaires de la parenté*, Mouton, Paris, 1947.
- SERVIER Jean, *Tradition et civilisation berbères, les portes de l'année*, Ed du Rocher, 1984.

Articles

- BEAU Stéphane : « L'usage de l'entretien en science sociale ». Plaidoyer pour « l'entretien ethnographique ». In : Politix. Vol 9, N° 35. Troisième trimestre 1996.
- Bertrand LEMENNICIER, le marché du mariage et de la famille, PUF, presses universitaires de France, 1988.
- BOURDIEU Pierre, L'objectivation participante. In acte de la recherche en science sociale. Vol. 150, décembre 2003.
- FOGEL Frédérique, Du mariage « arabe » au sens de la parenté. De « frère-frère » à « frère-sœur, éditions de l'EHESS / l'homme 2006, in [http:// www.cairn.info/article](http://www.cairn.info/article).
- JAMOUS Raymond, « Ethnologie du monde arabe ».
- LEVI-STRAUSS Claude, « les fondateurs de l'institution familiale » in les formes de la famille.
- LEVI-STRAUSS Claude, les formes de la famille.
- TILLON Germaine, « les versants de la parenté berbère » in actes du premier congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère, SNED, Alger, 1973.

Mémoires de fin d'études

Mémoires de licence

- SΣIDI Muħend Akli, Ansayen n tmeyra n rcil ass-a deg taddart Ighil Naser, mémoire de licence, université de Bejaïa, département amazigh, 2012/ 2013.

Mémoires de Master

- ΣEṬAF Nassima, Ansayen n zzwağ seg uqbel ttrađ n 1954 ar ass-a deg læarc n yiwaquren, mémoire de Master, université de Bejaïa, département amazigh, 2013/ 2014.

Mémoires de magister

- SIDOUS Ouahiba, Stratégies matrimoniales et tactiques endogamiques à l'épreuve des mutations sociales ; cas d'une communauté villageoise de la région de Bejaïa (Sillal), mémoire de magister, université de Bejaïa, école doctorale en Anthropologie, 2008/ 2009.

Dictionnaires

- BONTE Pierre & IZARD Michel, Dictionnaire d'ethnologie et d'anthropologie, Quadrige, France, 2006.
- BOUDON Raymond et al. , *Dictionnaire de sociologie*, BUSSIERE, France, 2003.
- GRAWITZ Madeleine, Lexique des sciences sociales, 7eme édition, France, 2000.
- LACOSTE-DUJARDIN Camille, Dictionnaire de la culture berbère en Kabylie, EDIF 2000, BERBERE Télévision, France, 2005.
- LITTRE Emile, *Dictionnaire de français* « Littré », définition, citation, synonyme. litre.reverso.net/dictionnaire-français/définition/parent/54190.
- PANOFF Michel et PERRIN Michel, Dictionnaire de l'ethnologie, Payot, 1973.
- RIVIERE Claude, Dictionnaire de sociologie, Le ROBERT SEUIL, France, 2006.

annexes

Sommaire des annexes

Annexe 01 : les entretiens.....	48-61
Annexe 02 : données sur la commune d'Adekar.....	63-70
Annexe 03 : donnée sur l'association sociale <i>Tafrara</i> à Timri Mahmoud.....	71-77
Annexe 04 : donnée sur l'association religieuse à Timri Mahmoud	78-92
Annee 05 : les cartes.....	93-95

Annexe 01 : entretiens

Entretien 1 : avec H.S femme au foyer, 35 ans

- **Nettat:** Gef acu ara d-nehder?
- **Nekkni:** nnix-am-id kunwi tebbim-d tislit taberranit tefkam ultma-twen εla berra (F) umbaed nnix-am-d yakan ma yella gma-m yebra déjà g taddart nex d kunwi i s-yennan ney akagini, tennid-iyi-d tikelt ieddann nekkni nebra g taddart netta yegguma.
- **Nettat:** ih, yegguma, nekkni nebra d taddart netta yegguma.
- **Nekkni:** Tezriđ i wacu i yegguma?
- **Nettat:** ur yebyi ara, ur zrix ara, wallah ma εelmey annect-agi, yenna-yam nekki ur ttazwağey ara g taddart, g berra, yenna-yam ffey ar berra attimyređ imi d-yenna, ur byiy ara g taddart d netta I yezran amek, ur yebyi ara ad ixadel.
- **Nekkni:** Ur yebyi ara g taddart ney ttaqcict ur as-yeεjiben ara ney...?
- **Nettat:** macci ttiħdayin, tiħdayin n taddart-nney laħlah d lεalitent, netta???
- **Nekkni:** Ney ttiwaculin-nsent?
- **Nettat:** anect-agi ur zriy ara, tiħdayin temri macci budmawen- nsen ad rnuy wayeđ ur ttaffen ara am teħdayin temri sseħ nex xađi? yeqqim g lqahwa ad kemley ney xađi?
- **Nekkni:**Ih, kemmel.
- **Nettat:** yeqqim g lqahwa, iεedda-d εemmi-s teqcict (S). yenna-yas ma tzewğeđ ney ur tezwiğeđ ara, yenna-yas ur zwiğey ara, yenna-yas ma ak-εegney teqcict yenna-yas (A) ih, ih seegen iyi ad zrey. Yenna-yas d yessi-s n gma ttixeddamin ttiyennatin. tezriđ lħadra amek ara seejben yiwet.
- **Nekkni:** Ih.
- **Nettat:** yebbeđ-d ar wexxam yenna-yas a yemma yenna-yas byiy ad zewğey, yenna-yas tella yiwet yenna-as d εemmi-s iεedda-d yenna-yid akka, iεawed-d iεawed-d amek akken. Tenna-yas yemma debber aqerruy-

ik, anda ik-ihwa aqli din, dya iruh, yebbi yemma fkan-as-d amekkan imi yebbed iwala-tt yenna-yas tta.

- **Nekkni:** G anida ? , g Carfa n Bahlul?
- **Nettat:** ih g Carfa. Tenna-yas yemma til mlih ma tæjb-ak m akka, yenna-yas tta tta. Tenna-yas yemma ur iyi- tewqie ara tin idebbid ttin. Umba3ed ruhen imir xetben-tt-id, tennið-as yakan kemmi yettruð yettuyal.
- **Nekkni:** Alami d asmi I tt-id-bbim-tt.
- **Nettat:** Emm. Gef acu dayen i tebvid ad seqsid?
- **Nekkni:** Yella d wayen i byiy ad iniy d acu-t
- **Nettat:** ahat ad seqsid f akka
- **Nekkni:** byiy ad zrey d acu I t-yeğgan ad iruh ar berra akk?
- **Nettat:** akka ur zriy ara, yenna-yam nekki maḥsub ur tthibiy ara deg taddart, cyel ttaddart-iw yakan, yenna-yam ur byix ara, tihdayin taddart-iw am isetma, yenna-yam cyel ur byiy ara.
- **Nekkni:** Macci d imawlan is yeggumen teqcict n taddart.
- **Nettat:** xaṭi d netta I yeggumen, nniḥ-am nekkni nebḥa g taddart netta yenna-yam xaṭi. deg berra tihdayin taddart-iw..., cyel yettsethi-tent twaled.
- **Nekkni:** Tufam-as d taqcict g taddart ur tt-yebyi ara.
- **Nettat:** nufa-yas-id.
- **Nekkni:** Netta ur yeqbil ara?
- **Nettat:** ur yeqbil ara, yegguma
- **Nekkni:** I semma netta xer berra yer berra
- **Nettat:** Emm, berra berra, tigi taddart ur kciment ara aqerruy-iw nekkki.
- **Nekkni:** Gas akken yessen tiqcicin taddart?
- **Nettat:** Yessen-itent, yelem d acu-tent, yelem akka, tehder yid-s yemma tenna-yas tiqcicin lherma d yessis n tfamilt, tigi ara k-irefden ara k-irefden azekka, nekkni ma neyli yerna ttin ara naf g laeqliya wa lakin yenna-yas: “ala” lukan attid yewwi wis anida? Lmohim g berra.

- **Nekkni:** Ad yeffey kan
- **Nettat:** ad yeffex kan, yenna-yas nekki rrasa temri ur tt-id-ttawiy ara, d acu ara nexdem, umbaed yeffey ela berra yebbi-d ta.
- **Nekkni:** Ass amenzu yeqsed d isebæed akka akya alama d Carfa ney yebra ela berra kan? tezmer attili Bassif lħammam, tuqbal ney ... maena yejbed alami d Carfa.
- **Nettat:** xaṭi, ur yebyi ara ad isebæed akk akka axatar nnan-s yakan uqbel, yenna I yiwen bargaz seegen-iyi taqcict, alami yebbed ar din, yufa-tt meçtuḥet deg laemar umbaed ur yebyi ara, dinna yakan g la région, dinna g Σezzugen.
- **Nekkni:** Macci dagi yakan yur-ney?
- **Nettat:** macci yur-ney, leğwaeh ihenna Iæzzugen umbæat us-teçjib ara, mezziyet g laemar ma ssifa ur tehhem ara, yerna mi s-yefka ccuṛuṭ belli attetḥellis zbel tegguma, xas akken deg axxam-nsen tetḥellis, sean lmal, yenna-yas attxedmeḍ aya nenna-yas ala.
- **Nekkni:** Tteysemma deg axxam-nsen maelic ma g axxam-is ala.
- **Nettat:** tenna-yas-id ala, tenna-yas nekki ur xedmey ara, tenna-yas nekki ur tḥellisey ara.
- **Nekkni:** Ur teqbil ara?
- **Nettat:** ur teqbil ara, dya yegguma netta dayen, yenna-yas nekki d mmi-s tmurt obligé xedmey lmal ad xedmey, yenna-yas ahat ass-agi ur texdimey ara azekka ahat ayi- yawi ufus ad txedmey.
- **Nekkni:** attæic akken I d-ufa
- **Nettat:** attæic akken I d-ufa, ma tta teqbel.
- **Nekkni:** Ta teqbel tekcem gar-akent, txeddem akken I txedmemt. Seg ass amezwaru ur yebyi ara teqcict seg Tuqbal alami d Asif Lħemmam?
- **Nettat:** ur d-yenni ara, ur d-yenni byiy, ur d-yenni ur byiy ara deg leğwayeh-agi, lmuhim kan yegguma yelli-s taddart.
- **Nekkni:** Imi yegguma yelli-s taddart. Est-ce-que yegguma yelli-s taddart-agi ney yelli-s udewwar-agi kan ?

- **Nettat:** xaṭi yelli-s taddart-agi kan, yelli-s udewwar-agi ur tt-id-nudir ara yakan, netta lmuhim yelli-s taddart-is ur tt-yettaṭ ara. Baci ad am-d-iniy yelli-s udewwar attayeṭ neṭ ur ttettaṭ ara ur d-yenni ara, tfehmed-iyi-d. Direct yenna-yas-id yiwen nniṭ-am iruḥ icured iceyyee argaz-nni yenna-yas seiṭ lmal seiṭ akkagi, yezra-tt neṭ, ur zriṭ ara, yenna-yas xaṭi, nettat dayen tegguma, ma yella ttagi teqbel. Ma yella ttagi teqbel.
- **Nekkni:** Netta, ur yessin ara teqcict akka uqbel, weḥdes, weḥdes, weḥdes?
- **Nettat:** ala jamais, ahat yessen ayen ieddan ma yella ttagi ur tt-yessin ara, jamais direct g axxam.
- **Nekkni:** Seg axxam kan, kunwi ur as-d- girem ara yiwet g udewwar, u tessinem ara akka yiwet?
- **Nettat:** awah jamais, tenna-yas yemma debber-d iman-ik.
- **Nekkni:** Yexter-d iman-is cyel g axtiri-nni ad yextir akken...ur isehder yiwen?
- **Nettat :** ur yessehder yiwen, jamais.
- **Nekkni:** Ttyesemma att-id yettef iman-is, ad yettef la responsabilité iman-is iman-is, d netta I d lmesaul fell-as, ur yessantaḍ ara kra neṭ kra.
- **Nettat:** xaṭi.
- **Nekkni:** D axeddam g lqahwa, ahat d lxedma-nni I ixeddem f abrid ameqran I t-yeḡḡan ur yettxemmim ara akka ad yuṭal ar taddart, ma kečmen-d ṭur-s lṭaci, izer ma tṭyman yid-s.
- **Nettat:** mi d-kečmen akk lṭaci yetṭyima gar-asen, yenna-yas yelli-s taddart-iw ... ur tṭhibiy ara ad xeldeṭ, yenna-yam ma yella yeyli-d yir awal yesseb, tfehmed-iyi-d?
- **Nekkni:** Ma yella d yelli-s taddart-is cyel ma yella-d kra n diri gar-asen , ur yezmir ara ad yerr aḍar cyel am akken ttimḥettamt ad ikemmel yid-s.
- **Nettat:** ih yenna-yam akka fi beid, tfehmed-tt?
- **Nekkni:** ma fi beid xas yella-d kra ad yesterdeq taluft.

- **Nettat:** ih, macci am taddart ma yella-d kra eelmen, tezriđ yakan amek iheddren şhab taddart, yezmer lhal deg zεaf-nni mi ara hedren ad yili inebran, ad yili...
- **Nekkni:** Ma yella g taddart sser-nsen akk ad yeffey, ney ahat ad gren imawlan-nni-ines ney imawlan-nni ur d-ggaren ara akken I tegga yelli-tsen.
- **Nettat:** ney akken.
- **Nekkni:** tin ara yay akken g taddart, I wudem imawlen-is u s-iberr ara.
- **Nettat:** ur s-iber ara, ih.
- **Nekkni:** ney ur s-isexser ara awal I wudem imawlen-is.
- **Nettat:** Imuhim u d-yettil ara yir awal, yenna-yam akka ma nuvey cebheyy ma qqimeyy cebheyy.
- **Nekkni:** Tteysemma ma εla berra kul yiwen sser-is g taddart-is xas ma llant-d kra tmeqranin.
- **Nettat:** ma yella uvey yelli-s taddart ad illin lmacakel, lhađa tamectuht attuyal ttameqrant a yerna cyel am-d sekren akk azar-im, ak-d-inin kečč yakan lasel-ik yakan akka, kečči yakan akka, nessen-ik yakan akka, baba-k nessen-it, nessen-ik d acu txedmeđ am-tali am aman yesfan, ttef-d akka sđel yeččur d aman attwaliđ d acu yellan dixel, yenna-yam-d nekki ur uħwađeyy ara akkenni. ffey ar berra xas tella lhađa ara issinen fell-i, llant laħwayeğ ur byiy ara ad eelmen akkagi, tzemređ ad beddeđ g berra ad hedređ awal attfaket, ma dagi ad bduđ awal ak-d-inin kečč yakan. Nekkni dagi nesεa lbiεa tteayaren f kulec.
- **Nekkni:** Sseba kan akka tamectuht ad jebden tiqdimin.
- **Nettat:** ad jebden tiqdimin, yenna-yam ur uħwađeyy ara akken, akka kul yiwen s sser-is ad yeqqim akken, tfehmed-iyi-d, ayen yellan d aqdim ad yeqqim d aqdim, ma d ayen yellan d ajdid iban.
- **Nekkni:** Ayen yellan d ajdid atielimen, ayen yellan d aqdim ur tettieliimen ara.
- **Nettat:** acuyer I ttefyen ar berra? yef lasrar g axxamen, ur yebyi ara ad eelmen f daya I tteffyen εla berra ur ttawin ara. xařer aberrani ma iruħ ur

ɛlimen ara d acu I ččiy ssebħa, d acu I xedmey ilindi, ur ɛlimen ara d acu I xedmey send ilindi, ayen I ɛelmen a yerna u ɛelmen ara s ɤafasil. Imi ttaddart ɛelmen d acu I d sser-im ɛelmen d acu I txedmeđ, ma tennuyeđ ɛelmen. Ma txedmeđ akem-id ɛayren, attielim sser baxxam-is attaweđ axxam-nsen atteiwed-it, as tini tella akka tella akka, tessfuy lbađna, lbađna tettaffey, attehku i yemma-s, yemma-s ahat ur tettaɤef ara, f lesrar g axxamen i xedmen akka, ttefyen ɛla berra. Taberranit attaweđ ur tessin ara leibad attettaged, attettqader, xas attesuffey ur tessufuy ara.

- **Nekkni:** Ur tessufuy ara kulec.
- **Nettat:** ur tessufuy ara.
- **Nekkni :** Yella wayen ara tessuffey, yella wayen ur tessuffey ara.
- **Nettat :** axater ukem-tessin ara, ur tɛac ara yid-m, attettalay kan attemnaɛ aqerruy-ismbaeđ yettruħ ar berra iruħ f annect-agi, xaɤer akka I d zwağ. Yenna-as zwağ n taddart am sɤel seylit ad iɤenɤen zwağ n berra yeffer sser.
- **Nekkni:** Yettaser tilufa.
- **Nettat:** yettaser tilufa. I nekki ad hedrey fell-i?
- **Nekkni:** F (F) imi ttafkam-tt ar berra.
- **Nettat:** Ad iniy kifkif
- **Nekkni:** D askan I ttseknen?
- **Nettat:** D askan I ttseknen
- **Nekkni:** tesɛa inexɤaben yakan g taddart?
- **Nettat:** llan inexɤaben g taddart, llan wid I tt-yebyan, llan wid d imewlan-nsen I gegguman, nettat dayen tebya atteffey ɛla berra.
- **Nekkni:** Safi u tebyi ara g taddart macci d asiħi u tt-id-issah ara.
- **Nettat:** d beqqu ur tebyi ara, tenna-yam g berra sser-iw yemɤel, g berra zemrey ad sbeddey aqerruy-iw mara qqimey, mara qqimey ney beddey ur ttielimen yes-I ney imewlan-iw d acu I xedmen, ma xedmen ney u xdimen ara, sser-iw ad yeqqim akken yella. Tenna-yam g taddart yefdeħ, am-d-inin deg axxam n baba-m akka-gi mi d-bɤeđ ar dagi txedmeđ akka

tettrusud akka. Tenna-yam nekki oblige ad cebhey I wergaz-iw, am-d-
 inin g axxam n baba-m tettrusud akka dagi tettrusud akka, nekki obligé
 ad sirdry ad rsey ayid-iwali d tazedgant. Ma yella g axxam n baba ma
 qqimey ad qqimey s tqendurt i wasxen, libud ayennet xas ur cbihey ara.
 Ma zewgey ilaq ad cebhey, ma deg axxamen medden ma erdey ad
 bedley ad cebhey surtout ma cebhey, g taddart as-inin ur tettcebbih ara
 alami d-bbed ar da, ma tmeded as-inin ur tettamcaded ara g axxam n
 baba-m alami d-bded ar da. G axxam medden ma erdey ad bedley ad
 cebhey surtout ma yella ur xdimey ara kra, tameayrit-nni, tiyita-nni n
 nneh tenna-yam-id ur tthibiy ara, ur isseber ara akken wul-iw f annect-a,
 ad derrunt atas n les problèmes f annect-a. zwağ n taddart yuear, d awear
 i guear zwağ g taddart, yuear mlih, tenna-yam-id yuear, tteyesemma
 akka ttilin-d les problèmes, ttilin-d kulci, ama d yessetma-s. ama akagi
 ad tiliđ d yiwen temsabaheđ-d yid-s, ad tkecmed axxam-nni, ad yili
 umenyi, tenna-yam-d ad tenneyed amek ad teqqimed amek. G berra ma
 tenna-d tamyart awal as-terrey d taberranit, ma yella d tin n taddart ad
 teččed-tt kan, ad teqqaded amek, ur tettqeddared ara amek.

- **Nekkni:** Tteyesemma ur tessussum ara?
- **Nettat:** ad tessussem kan, cyel g taddart-nni yakan, imewlan-nni dina yakan, teryid, tenna-yam g berra axir surtout f lasrar, akka f lamqadra baqcic-nni d imewlan, idewlen d imewlan ad qqim lamqadra. Zwağ taddart mahma kan lhal mara ttwalin yelli-tsen tennuyna ur d-tilli ara lemqadra. Mara tili d taberranit ur eelmen ara ma tennuy ney ur tennuy ara, ma ur sent-id-nni ara, ur d-qqar ara, maena zwağ taddart mahma kan lhal mur tekcm ara tayemmat sbah, tameddit attekcm, mur tekcm ara tameddit, azekkawyen attekcm, attaf yelli-s g yir hala, antennay, xas ur tebyi ara ad yili umenyi, lmacakil gar laayla ttayed. Manyaf ad yeffey ar berra wala, zwağ n berra, mara teffeyed ar berra xas tennuy yemma-s u twala ara, ur ttimyuren ara les problèmes, mačči anda geqreb, anda yeqreb wallat wallen, attili, mais g berra ad ibeed, xas, ma eeddan xamsatac n yum, char, xas tehka-yas yemma-s au retard iedda.

- **Nekkni** : Nennuy neqqel nemsalah
- **Nettat**: nennuy neqqel nemsalah, ur d-yettili ara uyulif gar idewlan, mais maena g taddart ul d aleqqaq, tasa ur tesseber ara.
- **Nekkni** : Tudi yakan, ciṭuḥ kan akka...
- **Nettat**: ih, ul d aleqqaq, tasa ur tesseber ara, mara twaliḍ yelli-m tesəa lmuckila xasd amecṭuḥ xasd awal, xas s ttqessir, tayemmat ur tessebber ara f yelli-s ad hḍer, netta mara d-hḍer akken tettimɣur taluft, ttilin inebran, u tettili ara ssalha bay gar-asen ula d yir awal, dayen ur cbiḥen ara, llan wiyad f les probléme i reglan.
- **Nekkni** : I kemmi lukan am-d-ikcem yiwen seg taddart attqebled ney ney waṭi ?
- **Nettat**: nekki deg tddart ur qebley ara
- **Nekkni** : Aberrani attqebled ?
- **Nettat**: aberrrani ad qebley, axatar taddart, am ticki ṭaley udem-iw ar lemri kulec ifdeḥ, kulci twalaṭ ur tṭhibiy ara, axater zwaḡ n taddart llan lasrar byiy d frey, llan lasrar aten-t-id inin axatar seiṭ laeyub seiṭ... atn tura g uxxam-ney leḥḥuy normal, labsa, nekki byiy ma zewḡey ad ksey slabsa-ya. Zwaḡ n berra ad rsey ad mecḍey amek ma... amek byiy ad meslayey ur ttsethiy ara, mais g taddart akken byuy hedrey-d ayi-ttuṭal wawal ar deffir, mais g berra ad rsey ad hadrey ur ttsethiy ara axatar ur zrin ara amek i ggiy, amek ttwarebbey, amek i d-waxelqey g taddart-iw. Wallan-iyi amek i lhiy amek i giy attili lhadra fell-i, ur byiy ara akken, amezzuṭ ma tesla yettaden wul. Ad zewḡey ar berra axtar ad yimɣur leaqel-iw, mara yimɣur leaqel-iw d taqafa-nniḍen, ahat ur siney ara lḥaḡa, dina attisiney, ad issiney lebad ad issiney amek tteicen, ad issiney amek xedmen byiy ad bedley lhawa, byiy ad bedley imdanen, ad eicey amek byiy, ad hedrey akken byiy, ad rsey akken byiy ad fyey anda byiy, ur tṭhussuy ara yella ukukru deg-i.
- **Nekkni** : Ur tettsethid ara s imawlan-im ama xedmen ama u xdimen ara.

- **Nettat:** ur ttseth̄iy ara ama yes-i ama s imewlan-iw, yiwen ur yebbi sser-iw, xaṭer zwaḡ-agi d ayen iyi selḥen, d zwaḡ n berra igi seiḡ lfayda xaṭer aṭas ara sdariy.
- **Nekkni :** Aṭas f imewlan, aṭas f yim̄yaren.
- **Nettat:** Rnu byiy ad beedeḡ f les probl̄emes, xas feq̄eḡ xas ttruy, imewlan-iw beeden bac ad ḥkuy beeden fell-i, ad qqimeḡ akkenni mara t̄eeddi taluft ur zmireḡ ad ḥkuy. Ma qerben imewlan, zemreḡ m̄me sbaḥ-nni ad ttruy deg zzal ad awḡeḡ ad ḥkuy, les probl̄emes d nekki ara tt-yeččen. Ma yettwaqraḥ wul, win yufa as-yeh̄ku, ma qerben imewlan teshel tikli ar yut-sen mara beeden tes̄eb tikli, ad teqqimeḡ.
- **Nekkni :** Sser baxxam-im ur yettaweḡ ara ar imewlan, ssar imewlan ur yettaweḡ ara ar...
- **Nettat:** ur yettaweḡ ar dinna, byiy ad jem̄eḡ sser-iw, s zwaḡ ibeeden ara ḥerbey f axxam-iw, zwaḡ ibeeden ittḥareb axxam, zwaḡ iqqerben ixerrebb axxam.
- **Nekkni :** Tettwalid̄ d zwaḡ ibeeden izemren ad inḡeḡ wala...
- **Nettat :** D zwaḡ n berra ineḡḥen wala win liqrib zwaḡ n taddart, ahat ad rsey aserwal mara waliḡ ayetma ad seth̄iy, ma ar berra ur ttseth̄iy ara kulci g sser.

Entretien 2 : avec M.D étudiante, 24 ans

- **Nekkni** : Atan kemmi tettwaxetbeḍ yer berra. I wacu ur teqqimeḍ ara dagi g taddart ?
- **Nettat**: Taddart lukan a tt-id-ikteb ṭbib.
- **Nekkni** : I wacu ?
- **Nettat**: zwaḡ g taddart d lḥaḡa taneggarut akk i d-tt-imajiniy. As qqimey kan da ? ttifigurin-agi kan iyi-qqimen.
- **Nekkni** : Yella win yakan i d-iqerben yakan ar yur-m g taddart.
- **Nettat** : ala ulac. Ur fkiy l'occasion i yiwen, a yerna zran baba akk amek. Netta yakan ur d-yebbi ara g taddart.
- **Nekkni** : I wacu ?
- **Nettat** : ayen seiḡ yakan d ləalaqat g taddart icaḍ-iyi ur byiy ara ad qimey kan da.
- **Nekkni** : Le fiancé ynem d kemmi i tisnen ?
- **Nettat**: xati d amdakel-is n Sidi Σic iyi-snen g la résidence isken-iyi.
- **Nekkni**: Safi d aeggan i kem-ieggan.
- **Nettat** : ih.
- **Nekkni**: Ur tugadeḍ ara a ttezzawḡeḍ anida yebēed ?
- **Nettat**: ur ugadey ara. D ləabd i sney. Ad uqadey da, d wi iyi-snen tameayrit din, ayen ur nelli a yerna ad inulfu.
- **Nekkni**: D leibad u ram-yeeljib ara ney d acu ?
- **Nettat**: d lyaci, ttaddart tamectuht nemyusan mlih, zriy d acu akk yakan g mkul axxam deg mkul ləabd.
- **Nekkni**: Safi d arrac ur am-yeeljiben ara.
- **Nettat**: xaṭi arrac wallah ar llan wid ləali, wla d ixxamen llan wid ləali. Maena attafed yir ləabd-nni yettalas ama s laqrib ama ney s lebeid. Nekki ur byiy ara akken.
- **Nekkni** : Safi tebyid ilaq ur isεara la famille akk g taddart.
- **Nettat** : ukan attaffey.

- **Nekkni** : Kemmi d laqraya-m g l'université ikem-issufgen ar berra akk n la wilaya.
- **Nettat** : Wallah ar akken baba yakan ur yi-ttak ara dagi g taddart. Macci d lyaci i d wi ara teiced. Seg zik tettwasi-yi yemma ur d-garey ara zwag g taddart.
- **Nekkni**: Safi ssebba tameqrant d baba-m ur kem-ittakken ara g taddart.
- **Nettat** : tinna d sseba même nekki ur byiq ara.
- **Nekkni**: I wacu ur tebyid ara yakan kemmi ?
- **Nettat** : ur iyi-tesjib ara taddart, ur tthibiy ara taddart-ney, ur tthibiy ara lyaci-s ur zmirey ara ad eicey da surtout imi yriy laeqliya-nsen ur tekečcem ara aqerruy-iw. Nekki byiy l'ouverture sur le monde extérieur. Ma qqimey da ayen sney ad iruh. Ma qqimey da je suis obligé ad lhuy selon texmam-nsen, ma krey-d contre d nekki i yettwaḥsaben diri-iyi, d nekki i yettwaḥsaben fyey i yiberdan.
- **Nekkni** : I mayla ar taddart i tzewged ney xaṭi kemmi ar la ville ?
- **Nettat** : yer taddart mais ad eicey g la ville dina i gexxadem. Dina ttalassen ur ttefyey ara afus i yimḡaren-iw, ur ten-ttbehdiley ara, wama laeqliya kul yiwen iεic laeqliya-s.
- **Nekkni**: D ayen kan i tseid ad inid, ulac d acu ara d arnuḡ ?
- **Nettat** : xaṭi dayen.
- **Nekkni** : Ihi yeṭtikem saḡa imi d-répondid f les question-inu imi yi-tεawneḡ sahit.

Entretien 3 : avec M.M femme au foyer, 45 ans.

- **Nekkni :** Gma-m yebbi-d ɛla berra. D acu i t-yebbin ar berra ? tenniɖ-iyi-d yakan d askan.
- **Nettat :** d ɛggan.
- **Nekkni :** Wi s tt-iɛggen ?
- **Nettat:** d yiwen d amdakel-is, yessen-it kan, yenna-yas ma tzewǧeɖ, yenna-yas: xati. Yenna-yas ak-ttɛgney.
- **Nekkni :** Banisa-tt ?
- **Nettat :** n Bouira.
- **Nekkni :** D ta3rabt ?
- **Nettat :** d tɛrabt, d acu-tt ihi.
- **Nekkni :** D netta i yextaren ad yezweǧ ɛla berra negh xaɥi ?
- **Nettat :** xaɥi netta yebya g la famille, tin n la famille. Tin n la famille us-tektib ara. Dya imi sɛggen tagi yebbi-yay-d la photo-s ina-yay-d ma ad tqeblem ?
- **Nekkni :** I wacu i iruḥ ar berra ? bacci ur ɛelment ara tidak-nni n la famille ?
- **Nettat :** ur ɛliment ara akk tidak n la famille. D yessi-s xalti kan, nehhedder yid-sent qarent-d ur nezzageǧ ara g l famille, dya ur neqqareb ara akya. Niqal yegguma akya ad yezweǧ alami is iɛggen wagi tagi iqenneɛ-it.
- **Nekkni:** Kunwi tella tin is tɛgnem dagi g deg taddart ?
- **Nettat:** jamais, ur as-d-nudir ara yiwet, nhedder-asen kan f zwaǧ, nekkni nebya dagi mais ur as-nenni ara, netta daghen ur d-yenni ara. Alami tta. Iruh yezra-tt-id din, umbased yebbi-d la photo-s yenna-d ma tɛjbowen ad qarbey mulac xaɥi. Nenna-yas : ma tɛjeb-ak ula d nekkni tɛjbay dya nruh yur-s dya g telt chur deg-s kulec, nruh, nɛggen-tt, nebbi-t-id.

Entretien 4: avec A.B journaliste, 44ans.

- **Nekkni :** Seiɣ un mémoire d'étude n Master, xedmegh f le mariage, f zwağ ɛla berra qqaren-as g la spécialité-nney le mariage exogamique. Yiwen d kečči tebbiɖ-d seg berra.
- **Netta :** d ayen issehlen, gar wayen tetheqqeɖ d wayen ur tetheqqeɖ ara, tella gar laqniɛa d uħussu. Asmi i d-grey ad fakeɣ tmesxir dayen ad zewğey, arniɣ 3 ans akken zewğey, ur uffiy ara ayen iyi-qenɛen. Tagi i tettwaliɖ akka da, asmi i ttwaley g tuqbal, llant laħwayeğ iyi-qenɛen deg-s llant laħwayeğ iyi-qqimen g ccek.
- **Nekkni :** Nettat n Bni Ksila.
- **Netta :** Ih, ayen yellan g taddart ttwaliɣ-t, ayen læali, ayen n diri, ttwaliɣ d ayen ur iyi-iejiben ara, ayen læali, ayen n diri, ttwaliɣ d ayen ur iyi-ɛjiben ara. Ma yella qebey ɛniɣ lhem s ufus-iw, manyaf ɣamrey akka ɛla berra wala ma qqimeɣ dagi, nekki zriɣ s laɛyub n yal yiwen, akka ɛla berra yessuffey-iyi Rebbi ɛla ħsab n nniya-w.

Entretien 5 : avec L.L femme au foyer, 76 ans.

- **Nekki** : ruḥey-d ass-a f laqraya-w akken ad sutniy, ma tzemreḍ ayi-tɛiwneḍ kra ?
- **Nettat**: g acu ? d acu i tuḥwaḡeḍ ?
- **Nekkni** : Byiy ayi-d heḍreḍ f zwaḡ ɛla berra, atan kemmi tessiḍ tesseɛa n zwaḡ ɛla berra llaḥ ibarek, xamsa d tiqcicin, rabeɛa d arrac. D nutni i yebyan ad awin berra i taddart ney d kemmi?
- **Nettat** : Xaṭi d nutni.
- **Nekkni**: Kemmi ur teggumeḍ ara tid-ak yakan n taddart?
- **Nettat**: d ssaḥ ggumey.
- **Nekkni**: I wacu?
- **Nettat**: ur yebbi yiwen yessi, ur d-ttawiy yessi-s giwen.
- **Nekkni**: Yessi-m akk fyent ɛla berra, amek I fyent?
- **Nettat**: tamezwarut d (M) tezweḡ ar Tizi Lqarn, d askan I tt-seknen, d yemma-s n (C), d tajret-ney.
- **Nekkni**: Umbaɛed manhu?
- **Nettat**: d (R) ar Macnuɛ, d mmi-s n gma I tt-iɛegnen, umbaɛed rnant (Z) d (H) ar Tizi Lqarn, rnant ar uletma-tsent.
- **Nekkni**: Imi rnant at Tizi Lqarn, safi d timezriwt I tent-zran?
- **Nettat**: ih (Z) d amyar-is I tt-yezran g Tizi Lqarn yakan, ma d (H) d timezra I tt-yezra dya yedfer-itt-id.
- **Nekkni**: g taddart ur tent-id-iqerreb heḍ?
- **Nettat**: xaṭi, llaḥ sin wayetmaten , ruḥen-d yiwen ar (Z) tegguma, wayeḍ ar (H) tegguma dayen.
- **Nekkni**: I warrac-agi?
- **Nettat**: (M) d (K) d nekki isen-d-iqelben
- **Nekkni**: D askan Im-d-seknen yakan I kemmi yakan?
- **Nettat**: d nekki I yelḥan, I yesseqsan ddan yid-I lyaci, seknen-iyi-t-id laḥbab.
- **Nekkni**: G anida?

- **Nettat:** (K) g Machenoua ma d (M) g Σekkuren, ma d (M) iman-is i tt-yessen alami iyi-d-yenna: tella teqcict d Tuqbal, yay ad tedduḍ ad zred. (Z) dayen iman-is, alami iyi-d-yenna dayen yay ad tedduḍ. Qqimen-d sin (S) akk d (Y).
- **Nekkni:** Mazal sin ur zwiḡen ara, amer d lebyi-m ur d-ttawin ara dagi?
- **Nettat:** amer d lebyi-w, yaɛni xas ur as-nenniḡ ara ur d-ttawin ara. Akka yakan axir nexḍa i lhem, ma d tura yakan ur tezmireḍ ara ad teḍbreḍ f yiwen, akka axir atan (K) snat tlata ayi-d-ilum dya guleḡ ur ɛewdeḡ ad qelbey i yiwen.
- **Nekkni:** Yeɛtikem ssaha.
- **Nettat:** mabla lamziya, ayen si nezmer ad neiwen ad neiwen, ayen yellan g ufus-ney ad tnextem ayen yellan g fus Rebbi dɛu.

Annexe 02 : données sur la commune d'Adekar

(1)

I- PRESENTATION DE LA COMMUNE

1) Situation géographique

La commune d'Adekar, est située à Mille (1000) mètres d'altitude, elle est d'une superficie de dix mille sept cent soixante Hectares (10760 Ha) et elle est limitée comme suit :

- au nord par la commune de Beni-Ksila
- au sud par la commune d'Akfadou
- à l'est par la commune de Taourirt-Ighil
- à l'ouest par la commune de Yakouren Wilaya de Tizi-Ouzou

La commune d'Adekar est répartie en deux anciens douars suivant les plans sénatus consulte homologués en date des: 17.04.1897 et 20.04.1899, ces deux anciens douars sont constitués de l'ensemble des villages de la commune ci-après:

-EX. Douar Adekar Kebouche

- Adekar Chef lieu de commune
- Takamra
- Adekar village
- Kebouche
- Tizi-Ougueni
- Alitoum
- Hallafa
- Mechnoua
- Mezdonille
- Ouanougha
- Hattou
- Ikhetabene
- Tala-Hamdoun

EX. Douar Acif-El-hammam :

- Ighil-Kroum
- Tighzert
- Timri-Mahmoud
- Tazrout
- Ait-Malek
- Henied
- Hariz
- Acif-Elhammam centre
- Kiria
- Ait-Yahia
- Aghoulad

2) Distance en Km, d'agglomération d'Adekar chef lieu de commune par rapport au:

- Chef lieu de Wilaya de Bejaia 55 Km.
- Village le plus éloigné (Aghouled) 22 Km.
- Village le plus proche (Adekar Village) 1,5 Km.

(2)

3) MORPHOLOGIE

La commune d'Adekar, est constituée de l'ensemble de montagnes, d'Oueds et de forêts

EX : Montagne	SFAYAH
Montagne	AKFADOU
Forêt	SFAYAH
Forêt	TAI.A-TSOUIKRINE
Forêt	Tabrikt
Oued	Sfayah
Oued	Boussaada
Oued	Ikhataben

Dont le taux d'occupation par la population est de 60 % du côté d'Oued Sfayah

4) Végétation :

La végétation dans la commune d'Adekar est composée de pâturage et de forêts qui détiennent environ 70 % de la superficie de la commune qui dépend du groupe domanial, la grande partie est du domaine forestier.

5) CLIMATOLOGIE

- Pluviométrie en mm :

Automne : 07 mm, Hiver: 200 mm, Printemps: 25 mm

Neige : Hiver : de 15 cm à un (01) mètre.

II - Données Humaines

-1) POPULATION ET EMPLOI

La population de la commune d'Adekar, s'élève à quatorze mille cinq cent cinquante Habitants (14.550) dont : sept Mille trois cent cinq (7.305) du sexe masculin est sept Mille deux cent quarante cinq (7.245) du sexe féminin de nature et affinité kabyle, et la densité est de cent trente cinq (135) ~~A~~/K m².

La civilisation de la population de la commune est celle de ses ancêtres, elle demeure toujours à ce stade et tient toujours à la civilisation et à la culture d'origine berbère, même le mode de vie, les coutumes restent inchangées à celles des anciennes époques.

.../...

(3)

**-2) REPARTITION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE
- PAR AGGLOMERATION**

AGGLOMERATION	NBR D'HABITANTS	HOMMES	FEMMES
Adekar chef lieu de commune	- 1024	496	528
Takamra	331	152	179
Adekar-Centre	929 2179	108 907	121 892
Kebouche	615	319	296
Tizi-Ougueni	- 1134	562	572
Hallafa -Alitoum	-1345	718	627
Mechnoua	479	259	220
Mezdouille	112	71	41
Ouanougha	119	74	45
Hattou	18	11	07
Ikhetabene	799	393	406
Tala-Hamdoune	153	79	74
Ighil-Kroune	247	126	121
Timri-Mahmoud	274	122	152
Tighzert	218	105	113
Tazrout	914	452	462
Ait-Malek	742	361	381
Henied	- 1668	832	836
Hariz	365	184	181
Kiria	- 1523	759	764
Ait-Yahia	- 2206	1102	1104
Aghouled	35	20	15
TOTAUX	14.550	7.305	7.245

EMPLI

L'emploi dans la commune d'Adekar, autre que l'emploi à titre permanent exercé par les fonctionnaires au sein des institutions et administrations publiques implantées dans la commune, est inexistant, compte tenu de manque des secteurs : d'industrie, d'agriculture, d'organismes publics et autres, d'où la population contrainte à l'exode ou à l'émigration.

(4)

C'est ainsi que la plupart de la population se trouve actuellement à l'étranger ou dans des autres villes du pays. Vu la situation actuelle au niveau de la commune, le chômage augmente de plus en plus, le taux est estimé environ 70% de nos jeunes sans emploi, le nombre de demande d'emploi qui nous parviennent quotidiennement est important, malheureusement l'indisponibilité de postes d'emploi ne nous permet pas de satisfaire au moins le minimum.

Quant aux postes dans le cadre d'emploi des jeunes et I.A.I.G, notre commune a bénéficié que de: 35 emploi des jeunes et 50 I.A.I.G, qui n'arrivent même pas à satisfaire 5% de nos jeunes.

II- ECONOMIE DE LA COMMUNE

1° Données économiques

Les données économiques dans la commune se caractérisent par une très faible ressource et production, la commune est dépourvue de toutes ressources pouvant subvenir à ses besoins, le budget primitif de chaque année est limité au mois de juin maximum, c'est grâce aux subventions d'équilibres que ledit budget est équilibré.

Néanmoins, la commune possède deux marchés hebdomadaires Adekar et Acif-El-Hammam, exploitation des sources de la station thermale d'Acif-El-Hammam et location de quelques locaux.

Quant à la production, la commune est dépourvue, s'agissant du domaine de l'agriculture, les données économiques se caractérisent par une très faible production de céréales, légumes et fruits servant l'autosuffisance pour la population locale.

III- DEVELOPPEMENT DES SECTEURS

1° Secteur de l'agriculture

L'organisation de l'agriculture dans la commune d'Adekar est caractérisée par le secteur privé dont la population active dudit secteur est estimé à 70%, vu que tout habitant possède une parcelle de terre propre à lui.

La répartition en hectares des terres dépendant du territoire communal d'Adekar est estimée comme suit:

-S.A.U : 1.100 H.A	
-Pacages et parcours	: 1 610 H a
-Terres improductives des exploitants	: 10 H.a
-Superficie forestière	: 7.240 H.a
-Terres improductives	: 800 H.a
TOTAL	: 10 760 H a

(5)

2° Secteur hydraulique

Le Problème d'eau potable, réside toujours au niveau de la commune d'Adekar, pendant la saison estivale, presque l'ensemble des villages de la commune y compris le chef lieu de commune Adekar-centre sont concernés par la crise d'eau potable.

Les villages de la commune demeurent tous non dotés des réseaux de distribution sont desservis par des puits privés et des fontaines publiques, à l'exception d'Adekar-centre où les réseaux existent et vu un très faible débit en eau potable, les habitants sont approvisionnés par camion citerne.

Dans le but de résoudre ledit problème un projet sectoriel d'A.E.P est lancé ces dernières années, reste non achevé à ce jour, il s'agit d'un forage situé au lieu-dit "REMILA" qui prévoyait à desservir Adekar en troisième position après Tifra et TAOURIRT-IGHIL.

CHATEAUX D'EAUX ET RESERVOIRS EXISTANTS

LOCALISATION	NOMBRE DE CHATEAUX D'EAU	NOMBRE DE RESERVOIRS	ETAT
Adekar-centre	02	03	Dont un Opérationnel
Kebouche	01	00	Opérationnel
Hallafa	01	00	"
Tizi-ougueni	01	00	"
Ikhetaben	01	00	"
Ighil-Kroun	01	00	"
Tighzert	01	00	"
Timri-Mahmoud	01	00	"
Tazrout	01	00	Non opérationnel
Ait-Malek	01	00	"
Acif-El-Hammam	01	00	Opérationnel
Kiria	01	00	"
Ait-Yahia	01	00	"

ASSAINISSEMENT

En matière d'assainissement, le taux de raccordement à travers l'ensemble des villages de la commune, est significatif à 60% environs, dont la moitié des travaux est entamée par action volontariat au niveau de chaque village concerné.

3° Secteur touristique

La commune d'Adekar est une région touristique qui par l'intermédiaire d'un apport des autorités concernées pourrait un jour être le coin le plus fréquenté par le flux touristiques.

.../...

(12)

3) Enseignement primaire
Etablissements scolaires implantés

LOCALISATION	NOMBRE DE:		OBDERVATIONS
	Classes	logements	
Ecole Adekar Centre	08	06	
Ecole Takamra	04	02	
Ecole Kebouche	05	02	
Ecole Tizi-Ougueni	06	05	
Ecole Hallafa	06	02	
Ecole Mechnoua	03	02	
Ecolele Ikhetabene	05	02	
Ecole Tala-Hamdoune	03	00	Non fonctionnel
Ecole Ighil-Kroun	05	01	
Ecole Tazrout	04	02	
Ecole Ait-Mlek	05	02	
Ecole Hemied	07	00	
Ecole Hariz			Non Fonctionnel
Ecole Acif-El-Hammam	07	06	
Ecole Ait-Yahia	09	04	

4)- ETABLISSEMENTS DOTES DES CONTINES SCOLAIRES

- Ecole Adekar-centre
- Ecole Tizi-ougueni
- Ecole Hallafa
- Ecole Tazrout
- Ecole Acif-El-Hammam
- Ecole Ait-Yahia

5)- FORMATION

Pour la formation, la commune demeure toujours dans l'insatisfaction, néanmoins un centre de formation professionnel C.F.P.A existe à Adekar qui assure au moins la formation, l'apprentissage des différentes filières telles que:

- Informatique, Comptabilité, Couture, Broderie, Tricotage, Soudure, Maçonnerie.

III - POPULATION: de la Commune d'Adékou

DISPERSION	MENAGES	POPULATIONS		
		MASCULIN	FEMININ	TOTAL (M+F)
AGGLOMERATION CHEF LIEU	282	907	892	1799
AGGLOMERATIONS SECONDAIRES	1580	4929	4887	9816
ZONES EPARSE	237	652	650	1302
POPULATION NOMADE	000	000	000	000
POPULATION COMPTEE A PART	000	000	000	000
SANS DOMICILE FIXE	000	000	000	000
TOTAL	2099	6488	6429	12917

MENAGES ORDINAIRES OU COLLECTIFS EN ZONE EPARSE
DISTRICT N° 007

1 Toponymes Des Lieux Habités	2 NOMBRE TOTAL DE											
	3			4			5			6		
	7			8			9			10		
Constructions	Habités			Inhabités			Professionnel			Total		
	Ménages			Masculin			Féminin			Total		
- H / TIMRI-MAHMOUD	099	037	048	000	085	038	111	107	218			
- L.D / IGHIL-ILMATHEN	007	002	001	000	003	002	004	004	008			
- L.D / TINEGRAJINE	006	002	000	000	002	002	006	005	011			
- L.D / IGUENANE	005	003	002	000	005	002	009	006	015			
TOTAL	117	044	051	000	095	044	130	122	0252			

MENAGES ORDINAIRES OU COLLECTIFS EN ZONE EPARSE
DISTRICT N° 008

1 Toponymes Des Lieux Habités	2 NOMBRE TOTAL DE											
	3			4			5			6		
	7			8			9			10		
Constructions	Habités			Inhabités			Professionnel			Total		
	Ménages			Masculin			Féminin			Total		
- H / AGHOULED	036	007	025	000	032	007	011	009	020			
- H / THANZIT	021	000	013	000	013	000	000	000	000			
- H / MZOULEM	012	000	004	000	004	000	000	000	000			
- H / HARIZ	063	034	015	001	050	038	109	114	223			
- C.I / ZELAY	002	000	000	000	000	000	000	000	000			
- C.I / MOUCHENE	003	000	000	000	000	000	000	000	000			
- C.I / AGUEMOUNE	003	000	000	000	000	000	000	000	000			
- C.I / HAFAD	002	000	000	000	000	000	000	000	000			
TOTAL	142	041	057	001	099	045	120	123	0243			

Annexe 03: données sur l'association sociale Tafrara à Timri Mahmoud

ASSOCIATION SOCIALE TAFRARA
Agrément N° 033/2009 du 04/03/2009
Village Timri-Mahmoud Cne d'ADEKAR
W. BEJAIA

ADEKAR le 05/07/09

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille neuf le 01 mai à 09h00. S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'association, sous la présidence de Mr MESSAOUD Youcef président de l'association.

Ordre du jour : Renouvellement du trésorier.

Après présentation de la démission de Mr ALI Lahcene trésorier de l'association pour des raisons personnel, approuvée par les membres de A.G. et procède à son remplacement par le 2^e Accesseur Mr : MESSAOUD Mohand.

Les membres du bureau :

Mr : MESSAOUD Youcef	(Président)
// : TOUATI Saïd	(1 ^{er} Vice président)
// : HADDAD Mohand	(2 ^e Vice président)
// : AHMED Zahir	(Secrétaire générale)
// : MOKHTARI Djamel	(Secrétaire adjoint)
// : MESSAOUD Mohand	(Trésorier)
// : MOKHTARI Saïd	(Trésorier adjoint)
// : CHABANE Saïd	(1 ^{er} Accesseur)
// : MAZA Hakim	(2 ^e Accesseur)

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levé à 10h00.

Le Président

Mr : MESSAOUD Youcef

Le Secrétaire générale

AHMED Zahir

إطلع التصديق على صحة
توقيع أحمد زهير
702479
ب.ت.و. (ر.م.س.) رقم
بن تاريخ 30/05/2009
أدكار في 09 ماي 2009

إطلع التصديق على صحة
توقيع ملاحوود بولاق
06/08/161
ب.ت.و. (ر.م.س.) رقم
بن تاريخ 19/05/2009
أدكار في 09 ماي 2009

ولاية جرجانة
بلدية
جمهورية زواوير

ASSOCIATION SOCIAL (TAFARKA)

Timri Mahmoud

C. de ADEKAR W. BEJAIA

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	FONCTION	ADRESSE	SIGNATURES
01	TOUATI FARID	07/05/80 à Yakouren	Journalier	Timri (ADEKAR)	c.i.n 7288086 du 05/05/08 Adkar
02	SAIDI IDIR	15/07/83 à Adekar	//	//	// 388451 du 06/05/2004 Adkar
03	MESSAOUD DJAMEL	27/10/70 à BEJAIA	Commerçant	//	// 095799 du 03/05/2000 //
04	ISMAIL OMAR	11/04/83 à Adekar	Journalier	//	// 709200 du 24/03/01 //
05	SAIDI LYES	11/01/86 à Azazga	//	//	// 702425 du 10.10.2000 //
06	ISMAIL YUCEF	05/0284 à Adekar	//	//	// 034688 du 11/08/2008 //
07	SAIDI SAMIR	14/01/80 //	//	//	// 376096 du 08/02/03 //
08	SI-ALI SALAH	29/04/86 à Azazga	//	//	// 378738 du 17/12/02 //
09	MOKHTARI DJAMEL	Jugt 03/1277 à Adekar	//	//	// 720016 du 31/08/03 //
10	SI-ALI MOURAD	09/05/78 //	//	//	// 654861 du 08/01/05 //
11	ISMAIL BRAHIM	21/09/79 à Yakouren	//	//	// 883607 du 24/02/08 //
12	CHABANE TAHAR	19/04/74 à Adekar	//	//	// 828336 du 05/02/2007 //
13	MAZA HAKIM	06/02/74 à Yakouren	//	//	// 833682 du 12/04/03 //
14	SAIDI SALAH	23/05/40 à Adekar	Retraité	//	// 205335 du 25/02/2002 //
15	SAIDI NACER	20/06/82 à Azazga	Journalier	//	// 0688099 du 27/10/04 //
16	CHABANE YACINE	05/09/81 à Yakouren	Fonctionnaire	//	// 943783 du 04/08/2008 //
17	HADDAD YUCEF	06/10/72 à Adekar	//	//	// 435930 du 21/05/2006 //
18	MOKHTARI TAHAR	01/1083 //	Etudiant	//	// 205383 du 13/03/02 //
19	SEMLIL SAID	09/11/55 //	Retraité	//	// 094147 du 11/05/2006 //
20	CHIKH AHMED	15/06/61 //	Journalier	//	// 883521 du 21/02/07 //
21	TOUATI SAID	02/04/43 //	Retraité	//	// 205423 du 22/03/02 //
22	HADDAD MOHAND	28/09/24 //	//	//	// 883944 du 17/01/07 //
23	CHABANE SAID	02/08/46 //	//	//	// 710649 du 06/05/05 //
24	SI-ALI AMAR	28/11/22 //	//	//	// 043517 du 20/06/04 //

de President
MR. MESSAOUD

de Secrétaire G.
MR. MESSAOUD



Handwritten signatures and dates at the bottom of the page, including '2008' and '2007'.

ASSOCIATION SOCIAL (JAFRARA)
 Village Timri Mahmoud
 C/° Adekar - W. BOUSTIA

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Noms et Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Fonction dans l'asso	Adresse	Signatures
Messaoud Youcef	16/08/59 à Alger	Fonctionnaire	Président	Timri (Adekar)	pe : 0608161 du 10/09/09 Adekar
Touati Saïd	02/04/43 à Adekar	Retraité	1° Vice Président	//	C.i.n : 205423 du 23/03/02 //
Haddad Mohand	28/09/24 //	//	2° Vice Président	//	// :883944 du 17/04/07 //
Ahmed Zahir	13/09/74 à Yakourena	Journalier	Secrétaire Général	//	// 112072 du 20/02/02 //
Mokhtari Djamel	Juges présumé 77 à Adekar	//	Secrétaire/A	//	// :720016 du 31/08/03 //
Ali Lahcene	06/03/68 à //	Fonctionnaire	Trésorier	//	Pe : 060836 du 12/02/07 //
Mokhtari Saïd	18/08/46 //	Retraité	Trésorier /A	//	C.i.n : 205291 du 17.02.2002 //
Chaabane said	08/02/46 //	//	1° Access	//	// :710649 du 16/05/05 //
Messaoud Mohand	16/05/54 //	//	2° Access	//	// 654929 du 22/01/05 //

Le Président

M. MESSAOUD YUCEF

Le secrétaire G.

M. AHMED ZAHIR

اطلس التعمير في مسالة
 توقيع مسعود يوسف
 06/08/161
 05
 05
 2008

اطلس التعمير في مسالة
 توقيع احمد زهير
 06/08/161
 05
 2008

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nous, habitants du village Timri-Mahmoud, Cne d'Adekar, W de Bejaia.

Déclarons sur l'honneur qu'on s'est constitué en association social du village.

Ce jour : 10 octobre 2008

Cette déclaration faite pour servir et valoir a ce que de droit

TIMRI-MAHMOUD le 18 octobre 2008

Le président :

M. MESSAOUD YUCEF



اطلس التصديقي على
توقيع م. ميسعود يوسف
رقم (دس) رقم 0229215
بمطابق 09/10/2008 من طرف بلدية أديكار
أصدرت في 12 أكتوبر 2008

Déclaration sur l'honneur pour le siège

Je soussignée Mr : N. CHARAME Said

Propriétaire d'une maison sis au village TIMRI-MAHMOUD Cne d'Adekar
W : Bejaia, de mettre ma demeure à la disposition de l'association sociale TAFRARA comme
siège de cette dernière.

Cette déclaration, faite pour servir et valoir à ce de droit.

Adekar le 08/11/08

اطلع السيد التصديق في
توقيع سعيد
250649
بجاية 08/11/08
أدهكار



08 NOV 2008

MR.MESSAOUD YUCEF
PRESIDENT ASSOCIATION SOCIAL
VILLAGE TIMRI-MAHMOUD
COMMUNE D'ADEKAR
WILAYA DE BEJAIA

A
MONSIEUR LE WALI
DE BEJAIA

Objet : demande d'agrément pour association social

Monsieur LE WALI

Président d'une association du village de TIMRI-MAHMOUD Commune d'ADEKAR, DAIRA D'ADEKAR, créer le 10 octobre 08. Je souhaite formuler une demande d'agrément pour association social en vue du développement de nos activités.

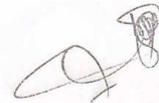
Vous remerciant de votre attention et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, monsieur le wali

L'expression de mes respectueuses salutations

ADEKAR LE 18 OCTOBRE 2008

LE PRESIDENT

MR. MESSAOUD YUCEF



اطلس التمدنية
لوقين ميسعود يوسف

06/08/14.61 رقم (س) رقم

15/10/2008 تاريخ

05 NOV 2008



ASSOCIATION SOCIAL TAFRARA

E .Mail: Tafrara-timri @ yahoo.fr

Village TIMRI-MAHMOUD
Cne d'Adekar W.Bejaia

REGLEMENT INTERIEUR

EAUX

- *Lavage du linge au niveau des robinets amende 200.00 DA*
- *Lavage du linge au niveau de la fontaine publique (durant la période d'été) horaire acceptée de 11h00 à 15h00 amende 100.00 DA*
- *Enfants qui jouent en manipulant les robinets moins de 10ans amende 20.00 DA*
- *Gaspillage de l'eau au niveau des robinets amende 200.00 DA*
- *Embranchement des tuyaux en exception d'une dalle ou fête avec autorisation (infraction 200.00)*

VOL

- *Violation de domicile (vol) amende 2000.00 DA (moins de 15ans 200.00 DA), (plus de 15ans) avec preuve, dépôt de plainte par l'association. si non Le village ne prendra pas la responsabilité*
- * *Vol pour les Garçons ayant l'age de 10ans au moins amende 100.00 DA de 10ans ou plus amende 200.00 DA*

VILLAGE

Pour toutes personnes n'ayant pas gardé le secret du village amende 10.000,00 DA

- *Le respect du village (Femmes et Hommes) amende 1000.00 DA*
- *Les gens du village doivent être à la disposition de tout le monde (bien collectif)*
- *Toute personne surprise en état d'ivresse et ayant commis de bêtises à l'intérieur du village 1000.00DA*
- * *Toutes personnes amènent un étranger chez elles (surtout sans aucun lien et les deux sont célibataire) immédiatement sera convoquée*
- ***Gala musicale FETE (strictement interdit pour les étrangers sauf accompagnés par leurs familles)***

DIVERS AMENDES

- *Jouer au ballon à TADJEMAAT <+10ans amende 200.00 DA><-10ans amende 50.00 DA*
- *Tir boulette <+ 6ans amende 200.00 DA><- 6ans amende 50.00 DA>*
- *Jouer au ballon à AGWNI < +10ans amende 100.00 DA>*
- *Décharge d'ordures au milieu des ruelles amende 100.00 DA (compris souhane et tamadhaght)*
- ***Fumier doit être évacué sur les champs et pas sur la décharge public strictement interdit***
- *Dispute entre deux (02) hommes amende 1000.00 DA (selon la gravité)*
- *Dispute entre deux (02) femmes amende 500.00 DA (selon la gravité)*
- *Interdiction d'allumer le feu durant la période estivale amende 1000.00 DA*
- *En cas d'absence sur les lieux du feu amende 1000.00 (de 20ans à 60ans)*
- *Divers obstacles gênant exemple marchandises, en laissant les bêtes au milieu des chemins amende 200.00 DA*
- *Tout témoin d'une affaire abordée après changement de parole amende 500.00 DA*
- ***Les biens de la mosquée tapis et autres sont strictement interdits***

ENTERREMENT

- *Présence de tout le monde au cimetière le jour de l'enterrement*
- * ***Veillée obligatoire de toute personne ayant l'age de 50ans au plus (sous peine de boycotter son décès)***



Le Président

**Président
.A.S.S TAFRARA
MESSAOUD Youcef**

**Annexes 04: données sur l'association religieuse à Timri
Mahmoud**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية بجاية
مديرية التنظيم و الشؤون العامة
مصلحة التنظيم العام
مكتب الجمعيات و الانتخابات
رقم: 2010/152

**وصل تسجيل التصريح
بتأسيس جمعية محلية**

*بمقتضى القانون رقم 90-31 المؤرخ في 17 جمادى الاولى عام 1411 الموافق ل 4 ديسمبر 1990
والمتعلق بالجمعيات، تم هذا اليوم 2010/07/22 تسليم وصل تسجيل التصريح بتأسيس الجمعية
المحلية المسماة:

للجنة الدينية لقرية تيمري محمود بلدية أذكار

المقيمة: قرية تيمري محمود بلدية أذكار
رئيس الجمعية: لحسن علي
المهنة: موظف
تاريخ ومكان الميلاد: 1968/05/06 أذكار
العنوان : قرية تيمري محمود بلدية أذكار

الإمضاء :

من الوالي و بتفويض منته
مديرية التنظيم و الشؤون العامة
بولاية بجاية
ل. بوشقفة



بسم الله الرحمن الرحيم

محضر الجمعية العامة التأسيسية

في يوم التاسع عشر من شهر ربيع الأول عام ألف وأربعمائة و واحد وثلاثين هجري الموافق ليوم الخامس من شهر مارس عام ألفين و عشرة ميلادية ، انعقد إجتماع الجمعية العامة التأسيسية لتأسيس اللجنة الدينية لقرية ثيمري محمود ، بلدية أذكار و ذلك بالمسجد القديم للقرية حيث حضر جمع كبير من أعضاء القرية .

جدول الأعمال

1-المصادقة على القانون الأساسي للجمعية

2-انتخاب أعضاء المكتب التنفيذي

افتتحت الجلسة من طرف أحد شرفاء القرية الذي رحب بالحاضرين حيث أخبرهم أنه بات من الضروري في الوقت الراهن تأسيس لجنة دينية لتتكفل بمشروع بناء مسجد بنفس القرية . بعد بلوغ النصاب ، تم عرض مشروع القانون الأساسي للجمعية حيث تم تفسيره و شرحه مادة بمادة و تمت الموافقة عليه بالإجماع . بعد ذلك ، تم عرض النقطة الثانية المدرجة في جدول الأعمال ألا و هي انتخاب أعضاء المكتب التنفيذي للجمعية حيث انتخب الرئيس و هو السيد : علي لحسن الذي قام بدوره بتشكيل مكتبه التنفيذي و عرضه على الجمعية العامة التي وافقت عليه بالإجماع ، و يتكون هذا المكتب من السادة :

طاهر	مختاري	نائب رئيس
براهيم	سي علي	أمين العام
إيدير	سعيدي	مساعد أمين العام
عبد الحكيم	شعبان	أمين المال
جيلالي	علي	مساعد أمين المال
رشيد	اسماعيل	عضو
محمند	علي	عضو
فريد	تواتي	عضو

بعدها كلفت الجمعية العامة الرئيس وأمين المال بالإشراف على عمليات السحب والدفع على الحساب الجاري للجمعية معا .

رفعت الجلسة على الساعة العاشرة في اليوم ، الشهر والسنة المذكورين أعلاه .

الرئيس : علي لحسن ، الأمين العام : إبراهيم سي علي

883111 061081036
2006/10/04 2007/08/12
22 مارس 2010 22 مارس 2010

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية بجاية
مديرية الشؤون الدينية والأوقاف
صاحبة الإرشاد والشعائر الدينية والأوقاف
لرقم : 141.م.ش.د.أ. / 1431 هـ / 2010م

2010

شهادة المقر

إن مدير الشؤون الدينية والأوقاف لولاية بجاية
يرخص للجمعية الدينية لمسجد قرية تيمري محمود بلدية ودائرة ألكار
ولاية بجاية لاستعمال المسجد الصالح الذكر كمقر لها.
سأمت هذه الشهادة لاستعمالها فيما يسمح به القانون .

حرر ببجاية في : 29 مارس 2010

عن المدير وبتفويض منه
رئيس مكتب الشؤون الدينية
أحمد تقيسية



CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSARIAT AUX COMPTES - C.E.C

Séghir OULD TALEB

Expert Comptable & Judiciaire Agréé - Commissaire aux Comptes
Cité 120 logts bloc K2 N° A22 Quartier Séghir Béjaïa / Tél : 034.21.69.87

ACCEPTATION DE MANDAT

En application du procès verbal de l'Assemblée générale de l'Association Religieuse tenue le 25 septembre 2011 au Village TIMRI MAHMOUD Commune de ADEKAR, il a été décidé à l'unanimité des membres présents, que :

- ❖ Monsieur **OULD TALEB Séghir** est désigné en qualité de commissaire aux comptes de l'Association Religieuse du Village de TIMRI MAHMOUD, pour un mandat de commissaire aux comptes de l'exercice 2010 à l'exercice 2012 et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n°01-351 du 24 Chaâbane 1422 correspondant au 10 novembre 2001 portant application des dispositions de l'article 101 de la loi n° 99-11 du 23 décembre 1999 portant loi de finances pour 2000 relatif aux modalités de contrôle de l'utilisation des subventions de l'Etat ou des collectivités locales aux associations et aux organisations.

Le commissaire aux comptes déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité prévue par la législation et la réglementation en vigueur.

- Monsieur OULD TALEB Séghir
- Numéro d'inscription au tableau de l'ordre : 536
- Adresse : Cité 120 logts bloc K2 N° A 22 quartier Séghir BEJAIA
- Téléphone : 034.21.69.87 Fax : 034.21.69.87

Fait à : Béjaïa le 03 Octobre 2011.

Signature précédée de la mention
« Bon pour acceptation »



Bon pour acceptation
[Signature]

القانون الأساسي

المادة الأولى (01) : يشكل المصروحون المبينة أسماؤهم أدناه جمعية تخضع لأحكام القانون رقم 31/90 المؤرخ في 1990/12/04 ولهذا القانون الأساسي.

- الباب الأول -

- التسمية - الهدف - المقر -

- مدة عمل الجمعية ومداد -

المادة الثانية (02): تسمية الجمعية : اللجنة الدينية لقرية ثيمري محمود

المادة الثالثة (03): تهدف الجمعية أساسا إلى:

- بناء مسجد جديد في قرية ثيمري محمود

و تتعهد الجمعية بأن لا تسعى إلى تحقيق أهداف أخرى غير التي صرحت بها.

المادة الرابعة (04): يكون مقر الجمعية كائن بمسجد قرية ثيمري محمود، بلدية أذكار، ولاية بجاية

مع مراعاة الشروط المنصوص عليها في التشريع المعمول به لا يمكن نقل هذا المقر إلا بقرار من الجمعية العامة.

المادة الخامسة (05): مدة الجمعية هي : غير محددة

المادة السادسة (06): تمارس الجمعية نشاطاتها على مستوى المحلي بقرية ثيمري محمود، بلدية أذكار .

المادة السابعة (07): يسمح للجمعية بنشر و توزيع بيانات ومجلات ووثائق إعلامية و منشورات

تتماشى مع أهدافها المسطرة. شريطة أن يكون البيان الرئيسي محررا باللغة العربية.

-الباب الثاني-

- تشكيلة الجمعية -

- شروط وكيفية انضمام وانسحاب الأعضاء-

المادة الثامنة (08): تتكون الجمعية من أعضاء مؤسسين وأعضاء نشطين وأعضاء شرفيين تخول مداولة الجمعية صفة العضو الشرفي باقتراح من مكتب الجمعية.

المادة التاسعة (09): زيادة على الشروط المنصوص عليها في التشريع المعمول به لاسيما المادة 24 من القانون 31/90 يجب أن تتوفر في العضو الناشط في الجمعية :

- أن يكون عمره يتجاوز الثامنة عشر (18) سنة

المادة العاشرة (10): يتم الانضمام إلى الجمعية بطلب كتابي يوقعه صاحب الطلب ويقبله مكتب الجمعية تثبت صفة العضو بمنح بطاقة الانخراط.

المادة الحادية عشر (11): تفقد صفة العضو في الجمعية للأسباب التالية:

- الاستقالة أو الانسحاب المقدم كتابيا

- الوفاة

- عدم دفع الاشتراكات لمدة سنة

- الشطب لأسباب خطيرة وفقا للإجراء الذي يحدده النظام الداخلي .

- حل الجمعية .

- استعمال الجمعية لأغراض شخصية أو معاكسة لأهدافها.

المادة الثانية عشر (12): كل عضو له الحق في التصويت و الترشح على جميع مستويات الجمعية

شريطة:

- استوفاء الإشتراكات.

- أن يكون منخرط في الجمعية لمدة (02) سنتين.

المابج الثالث

- التنظيم و التسيير -

- تتكون الجمعية من جهاز مداولة و جهاز قيادة و إدارة -

- الفصل الأول -

- جهاز المداولة -

المادة الثالثة عشر (13): يتم تشكيل جهاز المداولة عن طريق الجمعية العامة التي تعتبر الهيئة السامية التي تضم كل الأعضاء.

المادة الرابعة عشر (14) : المدة الانتخابية للجمعية العامة هي ثلاثة (03) سنوات.

المادة الخامسة عشر (15): تتكفل الجمعية العامة بما يلي:

- الإدلاء برأيها فيما يخص جدول و نتائج النشاطات، تقارير التسيير المالي و الوضع الأدبي للجمعية.
- المصادقة على القوانين الأساسية و النظام الداخلي للجمعية و تعديلاتها.
- انتخاب جهاز التسيير و كذا تجديده
- المصادقة على قرارات الجهاز الإداري بخصوص تنظيم هياكل، قبول الهبات و الوصايا عندما تقدم بإثباتات و شروط و بعد التحقق من عدم تنافيتها مع الأهداف المسطرة للجمعية.
- الموافقة على إنشاء أجهزة استشارية و متابعة الموافقة على اقتناء العقارات.
- دراسة الطعون المقدمة فيما يخص الانضمام إلى الجمعية.
- تحديد مبلغ الاشتراكات السنوية.
- البث النهائي في قضايا الانضباط.

المادة السادسة عشر (16): تجتمع الجمعية العامة في دورة عادية على الأقل مرة واحدة (01)

في السنة و تجتمع في دورة غير عادية كلما دعت الحاجة إلى ذلك بطلب من رئيس الجمعية أو بطلب من ثلث (3 / 1) أعضاء المكتب و حضور أغلبية المنخرطين . في هذه الحالة يحل الأمين العام أو نائب الرئيس الأول محل رئيس الجمعية.

المادة السابعة عشر (17): يتولى رئيس الجمعية استدعاء الجمعية العامة و تسجل الإستدعاءات في سجل المداولات كتابيا مرفقة بجدول الأعمال إلى عناوين أعضاء الجمعية في أجل أقصاه خمسة عشر (15) يوم قبل الاجتماع.

المادة الثامنة عشر (18): لا يمكن للجمعية العامة المداولة بصفة مقبولة عند الاستدعاء الأول إلا إذا حضر معظم الأعضاء.إذا لم يكتمل النصاب، تستدعى الجمعية العامة مرة ثانية في أجل أقصاه خمسة عشر (15) يوما عندها يمكن للجمعية العامة المداولة مهما كان عدد حضور أعضائها.

المادة التاسعة عشر (19): تتخذ القرارات بأغلبية أعضاء الجمعية الحاضرين في الاجتماع و في حالة تساوي الأصوات يعتبر تصويت الرئيس بمثابة صوتين.
يمكن للعضو الغائب توكيل أحد الحاضرين كتابيا للتصويت مكانه، ويكون له الحق في وكالة واحدة وصالحة لجلسة واحدة فقط.

المادة العشرون (20): لا يشارك في التصويت ولا ينتخب عليه على مستوى أجهزة الإدارة والقيادة من لم يستوفي اشتراكاته.

المادة الواحدة والعشرون (21): تسجيل المداولات وفق التسلسل الزمني في سجل المداولات وتكون ممضاة من قبل الأعضاء الحاضرين في الاجتماع.

- الفصل الثاني -

- قيادة وإدارة الجمعية -

المادة الثانية والعشرون (22): يقود الجمعية ويديرها مكتب متكون من:

الرئيس : لحسن علي

نائب الرئيس : طاهر مختاري

أمين العام : براهيم سي اعلي

مساعد أمين العام :إيدير سعدي

أمين المال: عبد الحكيم شعبان

مساعد أمين المال:علي جيلالي

عضو : رشيد اسماعيل

عضو : محند علي

عضو : فريد تواتي

المادة الثالثة و العشرون (23): يتم انتخاب أعضاء المكتب من قبل الجمعية العامة حسب الترتيب المنصوص عليه في المادة 22 لمدة ثلاثة (03) سنوات و قابلة للتجديد كلما دعت إليه الحاجة.

المادة الرابعة و العشرون (24): يكون المكتب مكلفا بما يلي:

- يضمن تنفيذ إجراءات القانون الأساسي للنظام الداخلي و تنفيذ قرارات الجمعية العامة .
- تسيير ممتلكات الجمعية.
- تحديد الاختصاصات لكل نائب رئيس ومهام المساعدين.
- إعداد مشروع النظام الداخلي.
- إصدار تعديلات القانون الأساسي و النظام الداخلي.
- ضبط مبلغ النفقات الزائدة.
- اقتراح لجهاز المدولة كل الإجراءات لتحسين عملية تنظيم و تنصيب أجهزة الجمعية.
- تنصيب إجراء الجمعية.
- دراسة عمليات الشطب لكل عضو في الجمعية يرتكب مخالفة خطيرة.

المادة الخامسة و العشرون (25): يجتمع المكتب على الأقل مرة واحدة (01) في الشهر بدعوة من

رئيسه أو بطلب من ثلث أعضائه.

المادة السادسة و العشرون (26): يتخذ المكتب القرار بالأغلبية وإذا تساوت الأصوات يعتبر

تصويت الرئيس بمثابة صوتين.

المادة السابعة و العشرون (27): يمثل الرئيس، الجمعية في جميع أعمال الحياة المدنية وهو مكلف

بما يلي:

- تمثيل الجمعية لدى السلطات العمومية.
- التقاضي باسم الجمعية.
- اكتتاب تأمين يضمن النتائج المرتبطة بالمسؤولية المدنية.
- استدعاء أجهزة الجمعية، رئاسة و تسيير النقاشات.
- اقتراح جدول أعمال لدورات الجمعية العامة.
- تنشيط وتنسيق نشاط جميع أجهزة الجمعية.
- إعداد حصائل و ملخصات نصف سنوية عن نشاط الجمعية.
- تبليغ السلطة الإدارية المؤهلة بجميع المعلومات.
- تحضير التقرير الأدبي و المالي مع تحليله و تقديمه للجمعية العامة.

- إشعار السلطة العمومية المؤهلة بالتعديلات التي تطرأ على القانون الأساسي وكل تغيير يقع في جهاز إدارة الجمعية في أجل أقصاه 30 يوماً من تاريخ اتخاذ القرار.
 - ممارسة سلطة النظام التسلسلي على الأعضاء الناشطين في الجمعية.
- المادة الثامنة والعشرون (28):** يكلف الكاتب العام بمعونة الكاتب العام المساعد بجميع

قضايا الإدارة و يتولى بهذه الصفة ما يلي :

- مسك قائمة المنخرطين
- معالجة البريد و تسيير المحفوظات
- مسك سجل المداورات
- تحرير مشاريع محاضر المداورات
- حفظ نسخة القانون الأساسي

المادة التاسعة و العشرون (29): يتولى أمين المال المساعد بالمسائل المالية والمحاسبة فهو

مكلف بهذه الصفة بما يلي:

- تسيير الأموال، جرد وضبط أملاك الجمعية المنقولة و العقارية.
- تحصيل الاشتراكات
- مسك نفقات الصندوق الزهيدة
- إعداد التقارير المالية

المادة الثلاثون (30): يوقع أمين المال سندات النفقات وفي حالة حصول مانع فيوقعها أمين المال المساعد، ويوقعها بعد التوقيع الأول رئيس الجمعية أو نائبه حسب الترتيب المنصوص عليه في المادة 22 من هذا القانون الأساسي.

- الفصل الثالث -

- اللجان -

المادة الواحدة والثلاثون (31): يساعد الجمعية العامة لجان دائمة مكلفة بدراسة المسائل المتعلقة

بأهداف الجمعية :

تتشكل كل لجنة من // أعضاء تنتخب كل لجنة رئيسها، مقرها وتحدد نظامها الداخلي و تجتمع بطلب من // أعضائها.

بإمكان الجمعية إحداث لجان مؤقتة حسب الضرورة على أن يتم إبلاغ السلطات العمومية بذلك.

- الفصل الرابع -

التنظيم و الترتيب الداخلي

المادة الثانية و الثلاثون (32) : تنقسم الجمعية إلى :

لجان ولائية (الإشارة إلى عدد صلاحيات والإختصاص الإقليمي)

تتشكل كل لجنة من // (الإشارة إلى عدد الأعضاء)

// تنتخب كل لجنة رئيسها مقررهما و تحدد نضامها الداخلي و تجتمع بطلب من أعضائها

(الإشارة إلى عدد الأعضاء)

-الواجب الرابع-

-الأحكام المالية-

-الفصل الأول-

- الموارد -

المادة الثالثة والثلاثون (33) : تتألف الموارد المالية للجمعية من

- اشتراكات أعضائها

- مداخل نشاطاتها

- الهبات و الوصايا

- إعانات الدولة والجماعات المحلية

المادة الرابعة والثلاثون (34) : تودع الموارد في حساب وحيد، يفتح بناء على طلب من رئيس

الجمعية.

- الفصل الثاني -

-النفقات-

المادة الخامسة و الثلاثون (35) : تشمل نفقات الجمعية جميع النفقات اللازمة لتحقيق الأهداف

المنصوص عليها في القانون الأساسي.

- حل الجمعية -

المادة السادسة و الثلاثون (36): يتم تعديل القانون الأساسي بتصريح من الجمعية العامة وباقتراح من مكتب الجمعية حسب النصاب والأغلبية (3/2).

-تبلغ التعديلات التي تطرأ على القانون الأساسي و على هياكل الجمعية إلى السلطة المؤهلة في الأجل المحددة قانونا.

المادة السابعة والثلاثون (37): يقرر الحل الإرادي للجمعية من قبل الجمعية العامة بعد تقرير من مكتب الجمعية وفق نصاب و الأغلبية (3/2).

يتم أولوية الأملاك العقارية و المنقولة بقرار من الجمعية العامة و حسب القانون المعمول به.

-الباب السادس-

- أحكام ختامية -

المادة الثامنة و الثلاثون (38): يبين النظام الداخلي بصورة عامة، زيادة على الأحكام الواضحة المنصوص عليها أعلاه، كل مسألة ترى الجمعية العامة ضرورة تسويتها في هذا الإطار.

صيغ في خمسة نسخ أصلية (05) أصلية.

في قرية ثيمري محمود ، بلدية أدكار في يوم تسعة عشر من ربيع الأول عام ألف وأربعمائة و واحد وثلاثين هجري الموافق ليوم الخامس من شهر مارس عام ألفين و عشرة ميلادية.

توقيع أمين العام



توقيع الرئيس



اطبع التصديق على صحفه
توقيع ككي رحمان
06/08/036
2010-02-12
22 مارس 2010
اطبع التصديق على صحفه
توقيع سمي ككي براهميم
883.111
2010-02-12
22 مارس 2010
دائرة أدكار - ولاية تيارت

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

اللجنة الدينية لمسجد تمرى محمود
ادكار ولاية بجاية

BILAN MORAL

Depuis l'agrément de l'association les activités se résume comme suit-les réunions des membres de bureau ont été tenue périodiquement comme il a été adopte sur le règlement intérieur, pour discuter de divers taches relevant de nos prérogatives c'est –dire la construction de la mosquée du village Timri Mahmoud.

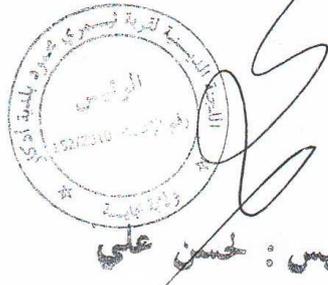
- Achèvement des travaux a l'intérieur de la mosquée
- Achèvement des enduits extérieurs de la mosquée et aménagement de la cour
- Acquisition des tapis et divers l'équipements

Timri Mahmoud: le 31/12/2014

LE SECRETAIRE


IDR Saïdi

LE PRESIDENT


الرئيس : حسن علي

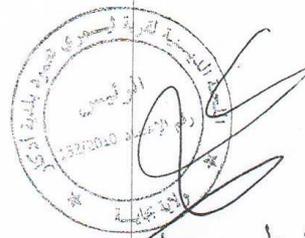
BILAN FINANCIER
ARRETE AU 31/12/2014

RECETTES		
01	NUMERAIRE	
	- Report au 01/01/2014	21.596,15
	- Dons	192.115,00
	- Retrait cheque bancaire n°5764260 du 05/06/2014	200.000,00
	- retrait cheque bancaire n°5764263 du 31/08/2014	50.000,00
	- retrait cheque bancaire n°5764269 du 12/11/2014	50.000,00
TOTAL DES RECETTES NUMERAIRE		513.711,15
02	Compte Bancaire	
	Report au 01/01/2014	2.967.182,50
	Autre Versement	0,00
	Subv. de la wilaya	0,00
TOTAL DES RECETTES BANCAIRE		2.967.182,50
03	C.C.P	
	- Report au 01/01/2014	15.898,00
	- Dons	NEANT
	- Subv.	NEANT
TOTAL DES RECETTES C.C.P		15.898,00
A- TOTAL DES RECETTES NUMERAIRE et C.C.P ET BANQUE (1+2+3)		3.496.791,65
DEPENSES		
01	NUMERAIRE	
	- Frais honoraires C.A.C	5.000,00
	- Matériaux de Construction	313.681,00
	- Main d'œuvres	100.800,00
	- Frais de transports	63.500,00
	- Frais de déplacement et réception	3.000,00
TOTAL DES DEPENSES NUMERAIRE		485.981,00
02	COMPTE BANCAIRE	
	- Retrait chaque a vue N°57664260	200.000,00
	- Retrait chaque a vue N°57664263	50.000,00
	- Retrait chaque a vue N°57664269	50.000,00
	- Règlement factures	1.151.710,71
	- Main d'œuvres	1.290.220,00
	- Divers taxes	351,00
TOTAL DES DEPENSES BANCAIRE		2.742.281,71
03	C.C.P	
	- Taxe C.C.P	600,00
TOTAL DES DEPENSES C.C.P		600,00
B-TOTAL DES DEPENSES NUMERAIRE et C.C.P et BANCAIRE (1+2+3)		3.228.862,71
Solde au 31/12/2014 a reporté au 1^{er} /01/2015 (A-B)		267.928,94
	- en Caisse	27.730,15
Détail	- en banque	224.900,79
	- en CCP	15.298,00

LE TRESORIER


A.H. CHABANE

LE PRESIDENT



الرئيس : حسن علي

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

اللجنة الدينية لمسجد تمري محمود
ادكار ولاية بجاية

برنامج النشاطات لعام 2015

إتمام بناء مسجد بالقرية

تواصل الاشغال في الطابق العلوي للمسجد

عملية تحسيسية لجمع الأموال من طرف المحسنين.

تيمري محمود 2014/12/31

رئيس الجمعية

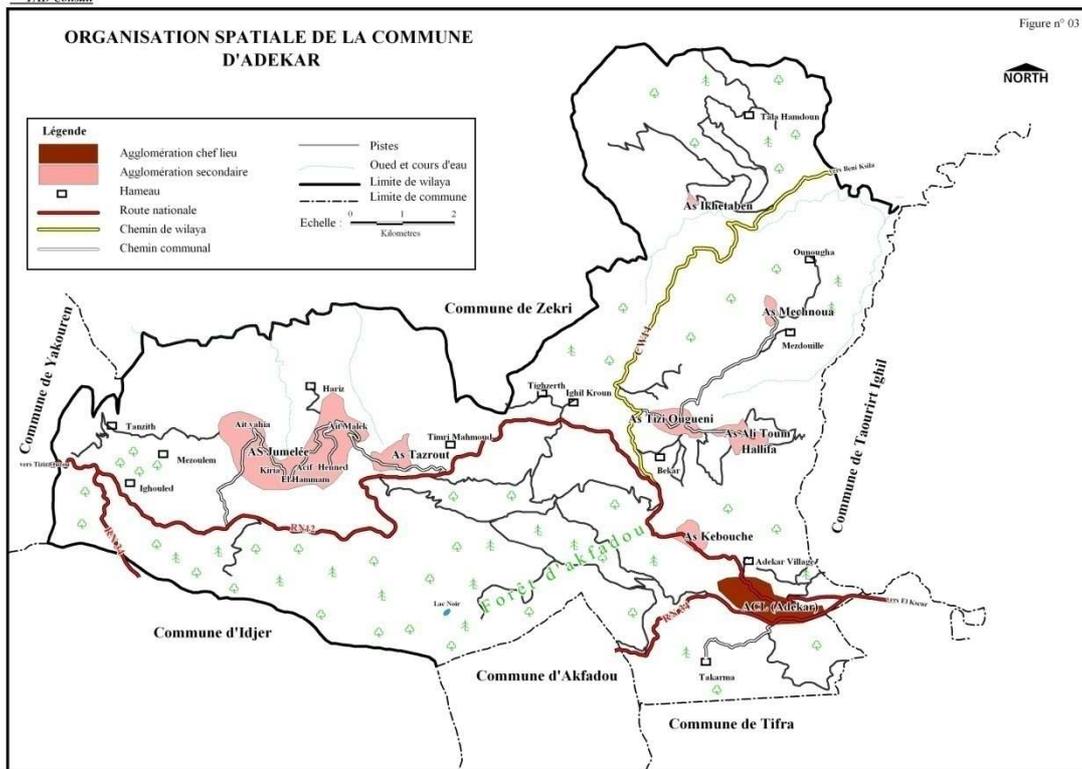


الرئيس : حسن علي

امين العام الجمعية

TAIR SADI

Annexe 05: les cartes



La situation géographique du village Timri Mahmoud dans la commune d'Adekar

Le village Timri Mahmoud selon Google earth



Résumé

Le thème de notre mémoire est le mariage exogamique au village de Timri Mahmoud.

L'objectif de ce travail est de lever le voile sur certaines ambiguïtés concernant le mariage exogamique dans ce village.

La question principale de notre étude était : quelles sont les représentations et les interprétations de l'exercice du mariage exogamique au village Timri Mahmoud ? Nous avons appliqué ici la grounded theory et comme techniques l'entretien ethnographique, l'observation directe et l'observation participante. Nous avons réparti notre travail sur trois chapitres :

- Le premier est méthodologique.
- Le deuxième est monographique.
- Quant au troisième, c'est la description d'une cérémonie de mariage exogamique à Timri Mahmoud ainsi que les représentations et les interprétations du mariage exogamique dans ce village.

Pour finir, nous n'avons pas rencontré d'obstacles sur le terrain, parce que le terrain de notre investigation est notre propre village ce qui nous a facilité la tâche dans la réalisation de la recherche.

Enfin, nous espérons que d'autres travaux viendront enrichir ce thème, notamment sur le même terrain.

Abstract

The theme of our research is the marriage from exterior in Timri Mahmoud village.

The research's objective is to get up the veil an ambiguities about this kind of marriage, in this village.

The principal question of our study is : what are the representations and interpretations of this marriage's practice in Timri Mahmoud village.

In this study, we have used the method of Grounded Theory and the techniques of ethnographic interview and the direct and participant observation.

We have divided up our study on three chapters :

- The first is methodologic.
- The second is monographic.
- The third is a description of a ceremony of this kind of marriage in the village of Timri Mahmoud.

Finally, we haven't met any problem during our research because we did it in our village and this facilitated our research.

Finally, we wish other investigations will come to enrich this subject, especially on the same place, Timri Mahmoud village.